

PUBLIC EYE - LE MAGAZINE

N° 33 Janvier 2022

NÉGOCE AGRICOLE

Les territoires suisses d'outre-mer



Public Eye



Silvie Lang

Des géants inconnus s'invitent à notre table

Je suis toujours étonnée du peu de couverture médiatique qui entoure les entreprises sur lesquelles repose notre système alimentaire mondial : les négociants agricoles. Si les géants des matières premières comme Glencore ou de l'agroalimentaire comme Nestlé sont sur toutes les bouches, on entend très peu parler des multinationales de l'agriculture. Pourtant, le premier négociant agricole mondial, Cargill, enregistre par exemple l'un des trois plus gros chiffres d'affaires en Suisse, avec près de 135 milliards de dollars US, soit plus de 50 % de plus que Nestlé. C'est depuis Genève que Cargill gère son négoce international de céréales et de soja, ainsi que toute sa logistique. Les autres grands négociants agricoles orchestrent aussi leurs activités de négoce depuis leurs bureaux de Genève et de Zoug, mais ils sont peu connus du grand public. Avez-vous déjà entendu parler de Archer Daniels Midland, COFCO, Ecom Agroindustrial ou Viterra ?

Vraisemblablement pas, et ce n'est pas un hasard. À la différence des marques que nous voyons constamment en tant que consommateur ou consommatrice, le secteur opaque des matières premières agricoles ne cherche pas forcément à ce qu'on s'intéresse à lui. S'ils fournissent des fabricants de produits alimentaires ou de vêtements qui tiennent à leur renommée, les négociants agricoles agissent en coulisses et ne se soucient guère de leur image. Le pire qui puisse leur arriver, c'est que des ONG comme Public Eye jettent un œil critique sur leurs activités. Or il serait grand temps de s'intéresser de plus près aux matières premières agricoles qui se retrouvent dans nos aliments, denrées ou agrocarburants, car les conditions de leur production sont extrêmement problématiques. Et les négociants suisses, qui exploitent plus de 550 plantations à travers le monde, sont directement responsables des abus qui y sont perpétrés : accaparements de terres, violations du droit du travail ou encore déforestation.

Il est inacceptable que notre alimentation et la place suisse des matières premières s'appuient sur l'exploitation de populations locales et de l'environnement. Le refus de la Suisse officielle de réglementer ce secteur n'est pas seulement un aveu de faiblesse, mais aussi et surtout un scandale compte tenu des conditions de production déplorables des matières premières, et de leurs conséquences dramatiques pour l'humanité et le climat.

Grâce à vous !

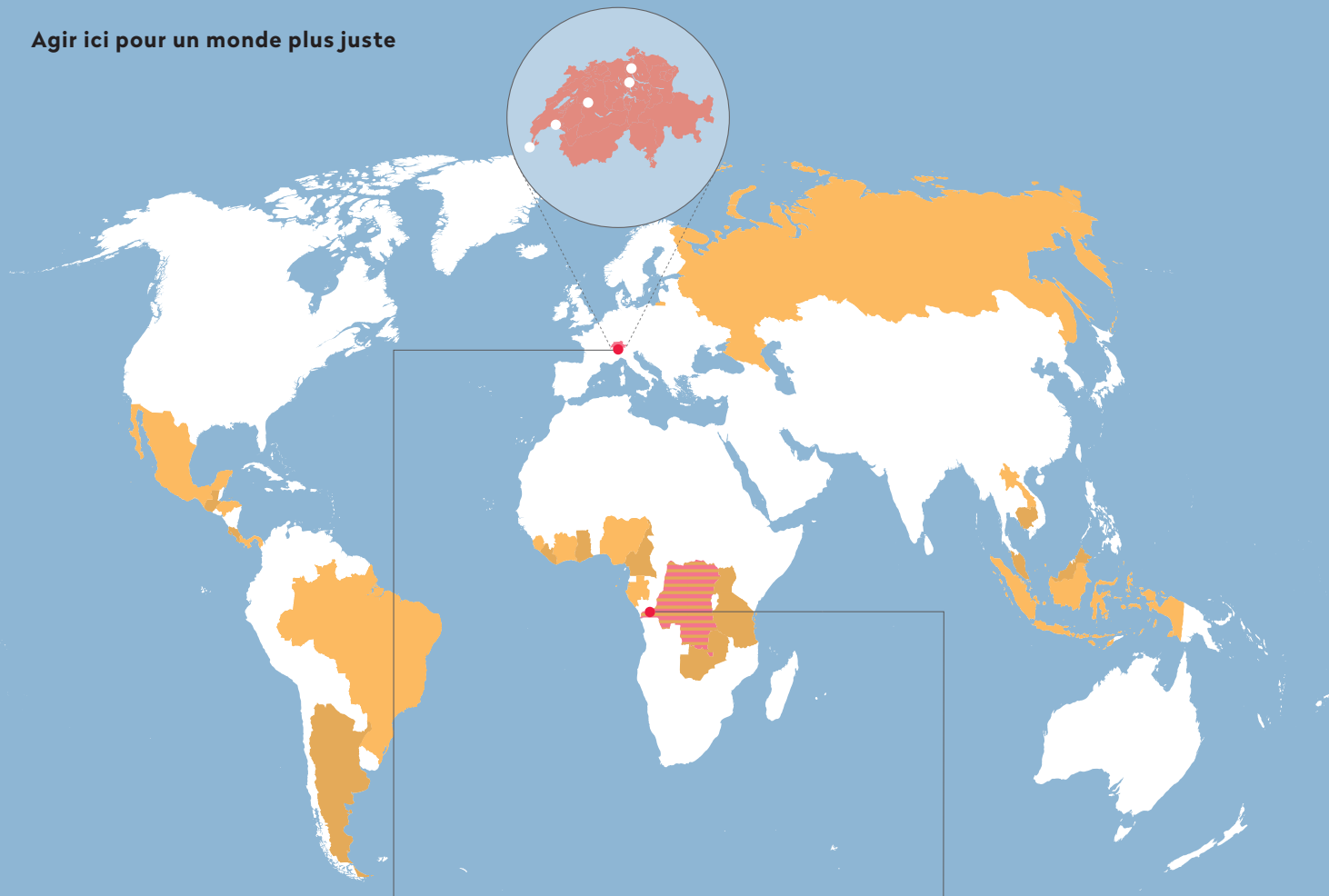
Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres, donateurs et donatrices.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances. publiceye.ch/cadeau

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye pour 75 fr. Vous recevrez ainsi régulièrement notre magazine. publiceye.ch/membres

Pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai. publiceye.ch/abo-essai

Public Eye



Plantations suisses

Genève | Lausanne | Berne | Zoug | Zurich

Kinshasa

Les droits humains bafoués par les négociants agricoles suisses

4 Des négociants suisses cultivent, sur plus de 550 plantations dans le monde, des oranges, des palmiers à huile ou de la canne à sucre. Leurs activités font souvent plus de mal que de bien à la population.

Genève, Suisse | Zoug, Suisse | Monde

Scandale des fiches : Public Eye dans le viseur

16 Les fiches que le Service de renseignement possède sur Public Eye montrent qu'il va plus loin que le mandat qui lui est attribué. Une menace pour la société civile.

Lausanne, Suisse | Zurich, Suisse

Congo Hold-up, la plus grande fuite de données du continent africain

20 Au cœur de l'un de ces scandales, la famille Kabila, la plus grande banque du Congo, un réseau sous sanctions et... une banque suisse.

Genève, Suisse | Kinshasa, Congo

L'accès universel aux traitements Covid-19 est loin d'être garanti

30 Brevets et égoïsmes nationaux ; les médicaments contre le Covid à la croisée des intérêts de la pharma et des grandes puissances.

Genève, Suisse

« Frein à la réglementation » : un auto-goal du Parlement ?

33 Moins de réglementations pour les entreprises, plus d'entraves aux avancées politiques, sociales et environnementales. Une aubaine pour les lobbies économiques, mais le peuple devrait avoir le dernier mot.

Berne, Suisse

Les territoires suisses d'outre-mer

Depuis leurs bureaux à Genève et à Zoug, les grands négociants agricoles ne se contentent pas seulement d'organiser le négoce mondial de soja ou de café, ils sont aussi depuis longtemps propriétaires de plantations. Sur une surface de plus de 2,7 millions d'hectares, ils détiennent à travers le monde plus de 550 plantations de canne à sucre, de palmiers à huile, d'orangers et de caoutchoutiers. Ils sont donc directement responsables des abus occasionnés dans le cadre de cette production : accaparements de terres, violations du droit du travail, ou encore dégâts environnementaux. Cette recherche montre une fois de plus qu'en tant que première place mondiale du négoce de matières premières agricoles, la Suisse abrite un secteur à risques qu'il est urgent de réglementer.

SILVIE LANG, THOMAS BRAUNSCHWEIG, TIMO KOLLBRUNNER

Fait souvent ignoré du grand public, les plus grands négociants agricoles du monde, tels que Cargill, Archer Daniels Midland ou Bunge, gèrent une grande partie de leur négoce international depuis la Suisse. Que ce soit à travers une filiale qui enregistre l'essentiel de leur chiffre d'affaires, un bureau régional de négoce ou même, dans certains cas, leur siège social, les négociants domiciliés en Suisse font de ce petit pays la première place mondiale du négoce de matières premières agricoles telles que le soja, le sucre ou le café. Toutefois, ces marchandises ne passent presque jamais physiquement par la Suisse. Les négociants helvétiques basent tout leur modèle d'affaires sur ce commerce dit « de transit », qui s'avère bien pratique pour ce secteur à l'opacité notoire. Car il empêche que les volumes concernés puissent être répertoriés dans les statistiques douanières suisses ou dans les autres données publiquement disponibles. Les entreprises et leurs associations professionnelles sont elles aussi particulièrement discrètes.

La moitié des céréales et un grain de café sur trois

Pour faire un peu de lumière dans cette obscurité, Public Eye a mené de vastes recherches en 2019 et calculé des estimations prudentes de la taille du négoce agricole suisse. Les résultats sont étonnants : depuis leur bureau au bord du Léman ou en Suisse centrale, les traders pilotent au moins la moitié du négoce mondial de céréales et d'oléagineux (comme le soja), 40 % du sucre, un tiers du cacao et du café, et 25 % du coton.

Si les entreprises qui font de la Suisse la première place mondiale de négoce agricole sont si peu connues, c'est en raison de leur modèle d'affaires. Car en tant que consommateurs et consommatrices, nous ignorons généralement que Cargill et consorts sont responsables du négoce et de la transformation de la quasi-totalité des matières premières agricoles qui terminent dans nos produits de grande consommation, et jouent un rôle central dans notre système agroalimentaire mondial.

Du champ au supermarché

Pendant longtemps, les négociants agricoles se sont présentés comme de simples entreprises de logistique dont l'activité se limitait à transporter des produits agricoles d'un point A à un point B. Mais dans les faits, ils sont devenus depuis longtemps des multinationales de l'agroalimentaire verticalement intégrées, ce qui signifie qu'ils ont étendu leurs activités à toutes les étapes de la chaîne de

valeur qui entourent le négoce. Ils ne se contentent plus de transporter des matières premières agricoles, mais ils cultivent eux-mêmes du palmier à huile, de la canne à sucre ou des caféiers, et les transforment en fourrage, en aliments et en denrées. Le développement de leur modèle d'affaires se manifeste également dans leurs propres slogans : Louis Dreyfus Company (LDC) avec son « From Farm to Fork » (de la ferme à la fourchette) ou encore Olam avec son « From Seed to Shelf » (de la graine au rayon de supermarché).

La diversification leur permet non seulement de minimiser leurs risques, mais aussi d'accroître leur influence. En cultivant leurs propres matières premières, ils y ont plus facilement accès et peuvent avoir un meilleur contrôle sur les volumes et qualités dont ils ont besoin. Cette intégration simplifie en outre leurs efforts de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur.

Les négociants suisses propriétaires de plantations

Dans le contexte de cette évolution, Public Eye a pour la première fois analysé de façon systématique où et quelles surfaces de terres les négociants suisses contrôlent à travers le monde pour la culture de matières premières agricoles. À partir de données que l'organisation néerlandaise à but non lucratif Profundo a recherchées pour nous, nous avons analysé quelles plantations ils contrôlent et à quelle fin. Nous avons en outre étudié quels abus sont perpétrés en lien avec certaines de ces plantations.

Les plantations contrôlées par des négociants suisses couvrent un total d'au moins 2,7 millions d'hectares, soit plus de six fois les terres assolées (terres soumises à la rotation culturale) suisses ou cinquante fois la surface du lac de Constance. Si, dans certains cas, il est possible de connaître précisément les surfaces contrôlées, le nombre de plantations et leur emplacement exact, dans d'autres on ne peut trouver que des indications des surfaces totales et des pays, mais aucun détail sur le nombre de plantations concernées ni sur leur situation géographique. Ces recherches sont d'autant plus difficiles à réaliser que le secteur est non seulement extrêmement discret, mais aussi très dynamique. Le négociant de sucre brésilien Biosev, par exemple, vient récemment d'être racheté à LDC par Raízen, ce qui complique encore l'attribution de certaines plantations à un négociant spécifique.

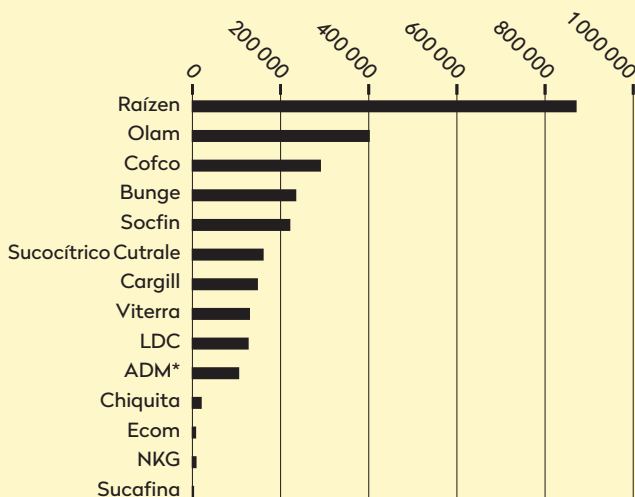
Dans notre recherche réalisée en collaboration avec des organisations partenaires dans les pays producteurs, nous avons pu identifier un total de 561 plantations contrôlées par des négociants agricoles suisses dans 24 pays.

En termes de surface, la grande majorité des terres contrôlées par des négociants suisses sont exploitées pour la production de canne à sucre. Avec 1,4 million d'hectares, ces plantations représentent plus de la moitié

← São Tomé-et-Príncipe : plantation de palmiers à huile appartenant à Socfin. Le siège du négociant se trouve au Luxembourg. Le négoce et la gestion des plantations sont pilotés depuis Fribourg.

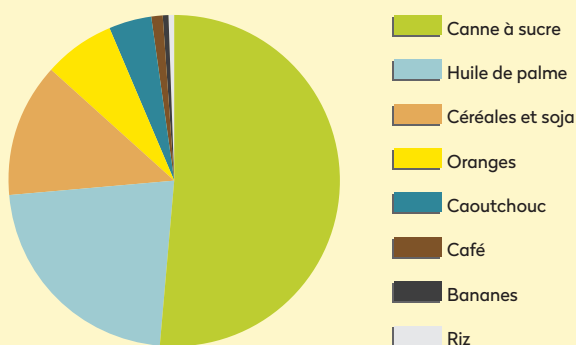
de l'ensemble des surfaces contrôlées. En deuxième place, l'huile de palme représente environ un quart de la surface totale, suivie des céréales et des oléagineux. Les plantations d'agrumes exploitées par des négociants suisses s'étendent sur 190 000 hectares, le caoutchouc sur un peu plus de 100 000. Suivent enfin le café, la banane et le riz. Nous n'avons trouvé aucune plantation détenue par une entreprise suisse pour la culture de cacao et de coton.

Terres agricoles contrôlées par des négociants suisses, en hectares



* Indication de la surface ADM : ce chiffre correspond aux 22,2% de parts détenues par ADM dans Wilmar, et ainsi sur ses plantations de palmiers à huile dont la surface totale s'étend sur 470 000 hectares.

Matières premières cultivées sur les terres agricoles contrôlées par des négociants suisses



Les rois des cultures flexibles

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les négociants investissent nettement plus dans la culture de canne à sucre, de palmier à huile, de céréales et d'oléagineux. D'une part, la canne à sucre, le palmier à huile et le soja sont des cultures dites « flexibles » (*flex crops*), c'est-à-dire des matières premières qui sont destinées à des usages multiples et peuvent être employées pour produire des aliments, du fourrage ou du biocarburant. Par exemple, jusqu'à 90 % du soja mondial est transformé en fourrage. Et près des deux tiers de la récolte 2019/2020 de canne à sucre au Brésil, premier producteur mondial, ont été utilisés pour fabriquer de l'éthanol et non du sucre de canne. Le choix de l'utilisation qui est faite des matières premières est également lié au prix du pétrole : quand il monte, les carburants deviennent plus chers et la demande en éthanol, meilleur marché, augmente. Par rapport aux autres produits agricoles, les cultures flexibles assurent des rendements plus sûrs à long terme, car elles permettent aux négociants de réagir avec plus de flexibilité aux tendances du marché et aux fluctuations des prix, limitant ainsi les risques que ceux-ci représentent.

Autre raison de s'immiscer dans la culture de ces matières premières : leur production est gourmande en capital, mais peu en main-d'œuvre. La culture de la canne à sucre au Brésil, par exemple, est aujourd'hui essentiellement mécanisée. Dans certaines régions, le taux de mécanisation atteint les 95 % et très peu de main-d'œuvre est donc impliquée dans la production. À l'inverse, la culture du cacao ou du coton (en partie), pour laquelle, selon nos recherches, les négociants suisses ne détiennent pas leurs propres plantations, est particulièrement gourmande en main-d'œuvre. Elle est principalement effectuée dans de petites exploitations agricoles sur des parcelles beaucoup plus petites. Une production gourmande en main-d'œuvre présente également des risques nettement plus importants, en particulier pour les petites exploitations. La baisse du prix d'achat des matières premières et les fluctuations de prix sur les marchés internationaux, mais aussi les conséquences du changement climatique et les conditions de production abusives ont un impact nettement plus grand sur l'existence de ces exploitations que sur les négociants qui sont en mesure de se protéger de bon nombre de ces risques. Le transfert des risques sur les producteurs et productrices peut donc être considéré comme partie intégrante du modèle d'affaires.

Contrôle sur les plantations : des droits d'usage à la propriété foncière

Le contrôle que les négociants exercent sur les terres agricoles peut prendre plusieurs formes : droits d'usage, bail à long terme ou propriété effective des terres. Le type de contrôle dépend du cadre législatif du pays producteur concerné.

(suite page 10) →



Travailleuses dans une pépinière de palmiers appartenant au groupe Olam au Gabon.

© Jocelyn Abilla / Afrimages Agency / Universal Images Group via Getty Images

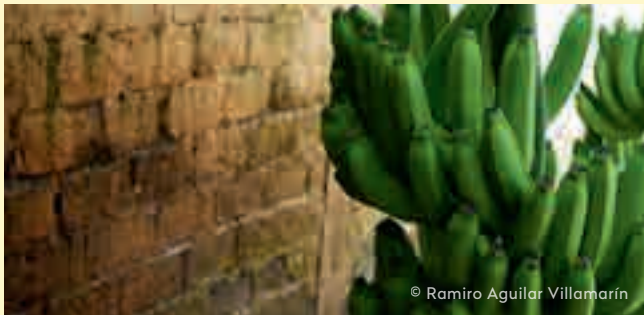


Des travailleurs d'une plantation de palmiers à huile de la filiale de Socfin, Socapalm, près d'Apouh (Cameroun).

© Micha Patcault

Les droits humains bafoués par des négociants suisses

Les abus mentionnés ne sont pas des cas isolés, mais illustrent de manière emblématique les problèmes qui gangrènent ce secteur. Les recherches sur certains abus ont été réalisées à notre demande par des organisations partenaires de Public Eye. D'autres cas d'abus ont déjà été révélés et documentés par d'autres organisations. Quand les entreprises concernées ont réagi aux reproches qui leur ont été faits, nous renvoyons à leur prise de position, qui se trouve dans notre article en ligne. Les sources spécifiques y sont indiquées pour chaque abus décrit.



© Ramiro Aguilar Villamarín

Des syndicalistes menacés de mort

La vie de syndicalistes du Honduras est gravement en danger car ils s'engagent en faveur des droits des travailleurs et travailleuses d'une bananeraie de Chiquita.

Dans les bananeraies sud-américaines, les violations du droit du travail sont monnaie courante, et quiconque s'y oppose se met en danger. En septembre 2015, Tomás Membreño Perez, président du syndicat hondurien des travailleurs et travailleuses agricoles, a été suivi par une voiture sans plaque d'immatriculation alors qu'il se rendait à l'exploitation Santa Rita. Sur cette plantation appartenant à Chiquita, des conflits ont régulièrement éclaté à cause de salaires et de bonus pour des heures supplémentaires non versés, ainsi qu'en raison d'intimidations et de licenciements d'employé-e-s qui voulaient s'organiser dans un cadre syndical. Quelques jours plus tôt, selon le Solidarity Center, la plus grande organisation de défense du droit du travail aux États-Unis, Perez aurait reçu par téléphone et sur Facebook des menaces de mort anonymes à son encontre et contre sa famille s'il continuait à tenter de mobiliser les travailleurs et travailleuses. Ces menaces envers Perez ne sont pas un cas isolé : un an plus tôt, le syndicaliste José María Martínez, qui s'engageait également en faveur du personnel de l'exploitation Santa Rita, avait quitté le pays à cause de menaces de mort. Entre 2009 et 2019, au moins 36 syndicalistes ont été assassiné-e-s au Honduras.



© Phuong D. Nguyen/Shutterstock.com

Des milliers de personnes expulsées pour une plantation de caféiers

En Ouganda, des communautés locales ont été violemment expulsées pour une plantation de Neumann Kaffee Gruppe (NKG).

En 2001, l'armée ougandaise a violemment expulsé la population de quatre villages car le gouvernement avait cédé les terres en location à Kaweri Coffee Plantation Ltd., une filiale du premier négociant mondial de café NKG, domicilié à Hambourg. Des maisons, des champs et des provisions alimentaires avaient alors été détruits ou pillés. Environ 4000 personnes auraient perdu des terres et propriétés. La filiale de NKG Tropical Farm Management, domiciliée à Zoug, est responsable de la gestion des plantations de NKG et donc aussi de celles de Kaweri, elle est de ce fait coresponsable de ces actes. En 2002, les victimes ont porté plainte, avec le soutien de l'ONG FIAN, contre le gouvernement ougandais ainsi que contre Kaweri Coffee Plantation Ltd. Le conflit juridique autour de la restitution des terres et propriétés aux communautés locales est encore en cours aujourd'hui. Les personnes expulsées n'ont encore reçu aucun dédommagement et continuent de revendiquer leurs droits.



© Tafilah Yusof/Pixabay

Les droits des populations autochtones bafoués pour de l'huile de palme

Depuis de nombreuses années, des communautés locales de la partie indonésienne de l'île de Bornéo font les frais des activités de Cargill et de sa soif insatiable d'huile de palme.

Dans la région de Manis Mata, dans le Kalimantan occidental, le déboisement de vastes surfaces de forêt tropicale a déjà

débuté dans les années 1990, du fait notamment de la société britannique Commonwealth Development Corporation (CDC). À travers une filiale, elle a installé dans cette région des plantations de palmiers à huile sur 32 000 hectares que Cargill a rachetées en 2005. Depuis lors, les communautés autochtones Dayak Jelai, qui vivent dans la zone des plantations, luttent pour obtenir réparation de la perte de leurs terres et de la destruction de leurs moyens de subsistance.

Les Dayak Jelai accusent CDC et Cargill de violations du droit de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause – en vertu des normes internationales en matière de droits humains – et déplorent les indemnités insuffisantes pour leurs terres et la destruction de lieux sacrés et de tombes ancestrales. Cargill rejette toute accusation de violation de ce droit de consentement préalable et affirme que sa filiale l'aurait intégralement documenté, ce qui aurait toutefois été contredit par une vérification de la société SGS Indonesia en novembre 2019. Les communautés autochtones revendiquent leurs droits depuis plus de 25 ans déjà.



Des plantations de canne à sucre sans licence environnementale

Le négociant de sucre Biosev a négligé de réparer des dégâts écologiques et opère depuis des années dans le Minas Gerais, au Brésil, sans licence environnementale.

Les conséquences écologiques et sociales de la culture illégale de canne à sucre dans des zones protégées se font sentir jusqu'à présent dans la région de Lagoa da Prata. En 2006, Louis Dreyfus Company – qui était jusqu'à peu la maison mère de Biosev – s'était engagée, à travers un accord avec le ministère public du Minas Gerais, à céder les plantations en question, qui remontaient à une société antérieure à Biosev. Les dégâts environnementaux n'ont toutefois jamais fait l'objet d'une réparation jusqu'à présent. En outre, Biosev n'a pas de licence environnementale pour exploiter les plantations de canne à sucre louées par la société brésilienne EPOMTA, comme l'a confirmé un représentant de l'entreprise en 2019. C'est pourquoi le ministère public a porté plainte contre Biosev et EPOMTA en 2020 et affirme : « L'un des plus gros projets agricoles de l'État du Minas Gerais se poursuit depuis bientôt dix ans sans autorisation. » Biosev, qui appartient aujourd'hui au négociant brésilien Raízen, a fait appel des

nombreuses amendes dont elle a écopé pour violation de la législation environnementale. Le ministère public requiert des entreprises plus de 24,5 millions de réaux brésiliens (soit environ 4,5 millions de dollars US) pour les dommages causés par leurs sociétés antérieures et pour leur exploitation sans licence environnementale.



Expulsions et violences autour de plantations de palmiers à huile

Au Cameroun, Socfin est en conflit avec la population locale depuis des années à propos de questions de droit foncier et de conditions de travail sur des plantations de palmiers à huile.

Depuis 2000, Socfin exploite une plantation de palmiers à huile à Mbonjo, au Cameroun, et fait notamment l'objet de critiques pour les conditions de travail déplorables et la façon dont elle traite la population locale. Selon l'ONG Sherpa, des employé-e-s de l'entreprise Africa Security, mandatée par la filiale de Socfin, Socapalm, auraient fait preuve de violences contre des membres de la population locale. De plus, il est reproché à Socfin de ne pas mener de dialogue constructif avec les habitant-e-s. L'entreprise aurait ainsi boycotté en 2015 une table-ronde avec son principal actionnaire, le groupe Bolloré. Cette rencontre avait été initiée par un agriculteur concerné par le conflit. Le PDG de Socfin, Luc Boedt, avait alors justifié cet acte en disant ne vouloir parler qu'avec des représentants reconnus et non « un quelconque paysan qui croit devoir faire son cinéma ».

En 2010, des ONG européennes et camerounaises avaient déposé une notification auprès des points de contact nationaux de l'OCDE en Belgique, en France et au Luxembourg. Celle-ci faisait état de violations des principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales, après quoi Bolloré et les ONG ont convenu d'un plan d'action. Mais comme celui-ci n'a pas été mis en œuvre par l'entreprise, les organisations ont saisi le tribunal en 2019. Sa décision n'a pas encore été rendue.



Lisez l'article en ligne avec la carte interactive : plantations-suisse.ch

Dans certains États, par exemple, des entreprises étrangères ne peuvent pas être propriétaires de terres, mais seulement locataires. Un bail à long terme peut s'avérer plus rentable qu'une propriété car il est très souvent moins onéreux. Dans tous les cas de figure, les négociants ont un contrôle plus direct sur la production des matières premières agricoles que lorsqu'ils s'approvisionnent auprès de fournisseurs. Mais cela implique aussi une responsabilité plus directe sur les conditions de production et de travail sur ces plantations.

Violations de droits humains sur la chaîne d'approvisionnement

La production agricole occasionne souvent des violations du droit du travail, des accaparements de terres, des dégâts environnementaux ou de la déforestation. Certains de ces abus surviennent chez des fournisseurs de négociants agricoles suisses, comme Public Eye l'a déjà révélé en 2019 dans son rapport « Agricultural Commodity Traders in Switzerland – Benefitting from Misery ? ». Notre reportage sur les conditions de production dans l'industrie équatorienne de la banane a aussi fait état de graves abus et souligné la responsabilité du négociant suisse Chiquita. Et notre enquête sur les orangeries de São Paulo a fait la lumière sur les conditions de travail déplorables en vigueur sur la chaîne d'approvisionnement de LDC.

Accaparement des terres

L'accaparement des terres (ou *land grabbing*) fait typiquement référence à une appropriation de terrains occasionnant des violations de droits humains, notamment à l'alimentation et à un environnement sain, ainsi qu'aux droits des communautés autochtones. Faute de définition commune, l'organisation roumaine pour les droits des paysans EcoRuralis définit l'accaparement des terres comme « le contrôle (par propriété, location, concession, contrats, quotas ou exercice général d'un pouvoir) de surfaces de terres plus vastes que les surfaces habituelles pour la région par toute personne ou entité (publique ou privée, étrangère ou nationale) par quelque moyen que ce soit (légal ou illégal) à des fins spéculatives, d'extraction, de contrôle des ressources ou de marchandisation aux dépens des paysans, de l'agroécologie, de la gestion des terres, de la souveraineté alimentaire et des droits humains ».

À propos des abus perpétrés sur les exploitations de leurs fournisseurs, les négociants rejettent souvent leur responsabilité en affirmant ne pas avoir de contrôle ni d'influence directe. Un représentant local de LDC a par exemple affirmé en 2020, lors de notre recherche dans les plantations à São Paulo, que l'entreprise n'avait aucun contrôle sur place : « car nous ne sommes pas la police ».

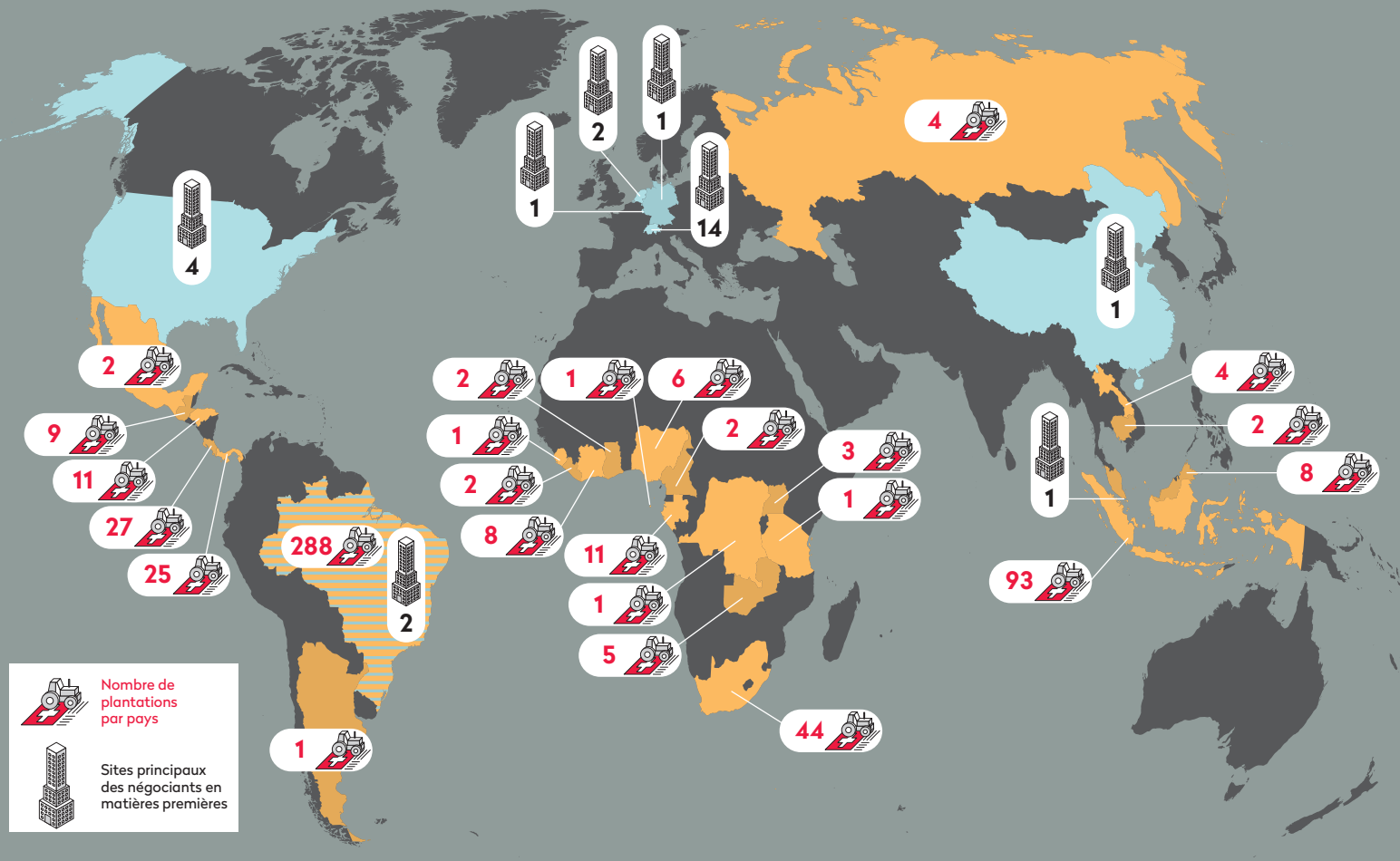
Sur les plantations contrôlées par des négociants suisses, cet argument ne tient définitivement pas la route et ceux-ci ont une responsabilité directe à assumer. Mais contrairement à leurs propres dires, ils ne semblent pas souvent se soucier que leur production soit en accord avec les normes en vigueur en matière de droits humains et d'environnement. Lors de nos recherches, nous avons constaté divers abus qui nous ont poussés à regarder de plus près les conditions de production sur certaines plantations. Pour ce travail, nous avons bénéficié du soutien de nos organisations partenaires Repórter Brasil et Walhi, forum indonésien pour l'environnement, dont les recherches sur les plantations de canne à sucre au Brésil et de palmiers à huile en Indonésie ont permis de révéler des conflits qui durent parfois depuis de nombreuses années.

Dégâts environnementaux, conséquences des pesticides et accaparement de terres

Le négociant de sucre Biosev, par exemple, cultive de la canne à sucre depuis des années dans la région brésilienne de Lagoa da Prata sur certaines plantations sans licence environnementale, ce qui lui a même valu une plainte du ministère public de l'État du Minas Gerais. En Indonésie, des communautés autochtones sont privées de leurs moyens de subsistance à cause d'une plantation de

Il manque dans les États qui abritent le siège de ces entreprises, tels que la Suisse, une réglementation contraignante et efficace pour les forcer à respecter les normes en matière de droits humains et d'environnement.

palmiers à huile de Cargill. Ce conflit, qui dure depuis plus de vingt ans, n'a toujours pas pu être résolu dans le respect des droits des peuples autochtones. Des populations locales ont également été expulsées en Ouganda, au Laos et en Tanzanie à cause de plantations de caféiers de négociants suisses. L'affaire d'accaparement de terres la plus tristement célèbre est celle des pillages et expulsions causés par la plantation de caféiers de Neumann Kaffee Gruppe à Kaweri, en Ouganda, il y a déjà vingt ans. Les victimes n'ont encore reçu aucune indemnisation adéquate. Dans la production de bananes au Honduras, des syndicalistes font régulièrement l'objet de menaces et de violences, notamment en lien avec la plantation Santa Rita du négociant suisse Chiquita. (suite page 13) →



Les principaux négociants agricoles suisses

Entreprise	Siège social	Fonction des sites en Suisse	Plantations
Archer Daniels Midland (ADM)	Chicago, États-Unis	Opérations de négoce à Rolle	Participations dans des plantations de palmiers à huile de Wilmar en Indonésie, Malaisie, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Ouganda
Bunge	St. Louis, États-Unis	Pôle de négoce à Genève	Plantations de canne à sucre au Brésil
Cargill	Minneapolis, États-Unis	Pôle mondial pour le négoce de céréales et d'oléagineux, ainsi que pour le fret à Genève	Plantations de palmiers à huile en Indonésie
Chiquita	Étoy, Suisse et Fort Lauderdale, États-Unis	Siège social à Étoy	Bananaïes au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras et au Panama
Cofco Corporation	Pékin, Chine	Siège international de négoce à Genève	Plantations de canne à sucre au Brésil ; exploitations agricoles sous contrat en Afrique du Sud pour le soja et le maïs
Ecom Agroindustrial	Pully, Suisse	Siège social à Pully	Plantations de palmiers à huile au Mexique
Louis Dreyfus Company (LDC)	Rotterdam, Pays-Bas	Plus grand pôle en termes de chiffre d'affaires et siège opérationnel à Genève	Orangeraies au Brésil ; terres agricoles pour céréales et oléagineux au sud de la Russie
Neumann Kaffee Gruppe (NKG)	Hambourg, Allemagne	Opérations de négoce international et gestion des plantations à Zoug	Plantations de café au Brésil, au Mexique et en Ouganda
Olam	Singapour	Plus grands pôles de négoce en termes de chiffre d'affaires pour le café et les céréales à Genève et Nyon	Plantations de palmiers à huile au Gabon ; terres agricoles en Russie ; plantations de café au Brésil, Laos, Zambie, Tanzanie ; rizières au Nigeria
Raízen	São Paulo, Brésil	Siège de négoce à Genève	Plantations de canne à sucre au Brésil
Socfin	Luxembourg	Négoce et gestion des plantations à Fribourg	Plantations de palmiers à huile et de caoutchouc en Afrique centrale et de l'Ouest ainsi qu'en Asie du Sud-Est
Sucafina	Genève, Suisse	Siège social à Genève	Plantations de café au Brésil
Sucocitrico Cutrale	Araraquara, Brésil	Branche de négoce à Lausanne	Plantations d'agrumes au Brésil
Viterra	Rotterdam, Pays-Bas	Principal actionnaire : Glencore domicilié à Baar	Plantations de canne à sucre au Brésil ; terres agricoles en Argentine



Dans la plantation de caféiers de Neumann Kaffee Gruppe à Kaweri, l'armée ougandaise a expulsé en 2001 plus de 4000 personnes de leurs villages. Elles n'ont toujours pas obtenu réparation et continuent de revendiquer leurs droits.

© FIAN



Des cueilleurs d'oranges dans une exploitation de LDC au Brésil.

© Marcos Weiske

Pour éviter de tels abus, les négociants n'assument pas suffisamment leurs responsabilités. En outre, il manque dans les États qui abritent le siège de ces entreprises, tels que la Suisse, une réglementation contraignante et efficace pour les forcer à respecter les normes en matière de droits humains et d'environnement. En Suisse, le Conseil fédéral reconnaît certes officiellement que le secteur des matières premières est confronté à des défis à prendre au sérieux, notamment en matière de droits humains, mais il continue de miser principalement sur la bonne volonté des entreprises à assumer leurs responsabilités et sur la prétendue surveillance indirecte des banques.

L'urgence d'imposer un devoir de diligence raisonnable

Les lacunes de la législation suisse se font ressentir à bien des égards. Premièrement, l'argument selon lequel une réglementation du secteur des matières premières serait inutile, car ses activités seraient indirectement surveillées par les banques qui le financent, ne tient absolument pas la route. Comme le montre une analyse de Public Eye sur le financement des négociants agricoles helvétiques, les banques n'ont quasiment aucune influence sur les pratiques des négociants agricoles suisses car ils sont presque exclusivement financés par des bailleurs de fonds étrangers.

Deuxièmement, pour les négociants agricoles – à la différence de ceux actifs dans les secteurs du pétrole ou des minerais –, les problèmes les plus répandus sont liés à des violations de droits humains et des dégâts environnementaux plutôt qu'à du blanchiment d'argent et de la corruption. Les abus que nous avons documentés dans ce secteur ne seraient pas non plus couverts par une surveillance des banques même si celle-ci était exhaustive et efficace.

Troisièmement, la Suisse n'impose toujours pas de devoir de diligence raisonnable contraignant et exhaustif pour empêcher les violations de droits humains et les dégradations environnementales. Le contre-projet, totalement inefficace, à l'initiative pour des multinationales responsables n'apporte guère d'amélioration à cet égard : il se concentre uniquement – au-delà de la question des minerais issus de zones de conflit qui ne concerne pas du tout le secteur agricole – sur la problématique du travail des enfants, mais prévoit tellement d'exceptions qu'il rend impossible de remédier même aux abus les plus graves. Toutes les autres atteintes aux droits humains, au droit du travail et à l'environnement sont tout simplement exclues des mesures qu'il prévoit.

Ce secteur opaque et présentant de grands risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement peut ainsi continuer à mener ses activités depuis la Suisse de façon très peu réglementée. Les pays voisins de la Suisse et l'UE cherchent à combler au moins un peu ces lacunes en imposant un devoir de diligence raisonnable. Si la

Suisse officielle prenait réellement à cœur le respect des êtres humains et de l'environnement à travers le monde, il serait urgent qu'elle prenne des mesures similaires à celles de l'UE. Pour l'instant, elle n'a pas vraiment l'air de s'en soucier. La nécessité d'instaurer une autorité de surveillance du secteur des matières premières, comme Public Eye le demande depuis longtemps, est plus urgente que jamais. ■



Lisez l'article en ligne avec la carte interactive :

plantations-suisse.ch

Méthodologie

Pour cette recherche, nous avons effectué une sélection de négociants agricoles suisses (ayant leur siège ou une importante filiale de négoce en Suisse) et nous avons étudié leur contrôle sur les étapes de production. Les entreprises ont été choisies selon divers critères dont leur taille et leur part de marché pour les matières premières agricoles les plus pertinentes. La liste des 14 négociants retenus pour la recherche est la suivante : Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill, Cofco Group, Chiquita, ECOM Agroindustrial, Louis Dreyfus Company (LDC), Neumann Kaffee Gruppe (NKG), Olam, Raízen, Socfin, Sucafina, Sucocítrico Cutrale, et Viterra. En outre, la recherche s'est limitée aux plus importantes matières premières agricoles à l'échelle mondiale et ne couvre par exemple pas les concessions d'exploitation forestière. Public Eye ne prétend pas à l'exhaustivité quant à l'ensemble des propriétés foncières de tous les négociants suisses.

Les informations sur l'emplacement des plantations contrôlées par les négociants suisses choisis proviennent de sources publiquement accessibles telles que des rapports d'entreprises, des bases de données ou des organisations de certification (état : novembre 2021).

Le secteur des matières premières agricoles est en outre particulièrement dynamique et les ventes et rachats sont très fréquents. La carte de la page 11 doit donc uniquement être considérée comme un instantané.

Le rôle insignifiant des banques suisses pour les négociants agricoles

La place financière suisse est reconnue comme étant l'une des principales raisons pour la forte présence de sièges de négociants agricoles dans le pays. De nouveaux chiffres montrent toutefois que les établissements financiers helvétiques jouent un rôle insignifiant dans leur financement. Ces révélations contredisent l'argument selon lequel la surveillance indirecte par les banques suffirait à justifier l'absence de réglementation du secteur des matières premières, et ce également dans le cas des négociants agricoles.

SILVIE LANG

La Suisse est devenue la principale place mondiale pour le négoce de matières premières agricoles telles que les céréales, le soja, le sucre, le café ou le cacao. Outre la stabilité politique et le cadre fiscal avantageux, la proximité du secteur financier est reconnue comme l'une des raisons pour lesquelles les géants de l'agroalimentaire choisissent la Suisse pour y installer leur siège, le négoce de matières premières étant une activité gourmande en capital. Les investissements, notamment dans les installations de stockage, de transformation et de logistique, ainsi que dans leur entretien, sont très coûteuses. Les négociants peuvent par exemple obtenir le capital requis sous la forme de crédits ou à travers l'émission d'actions ou d'emprunts.

Le rôle insignifiant des banques suisses dans les opérations de crédit

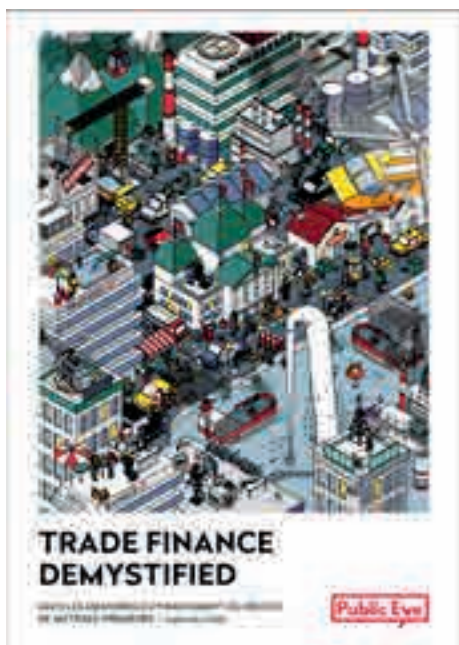
Les détails du financement des négociants agricoles suisses étaient jusqu'à présent inconnus. Une étude réalisée, sur

mandat de Public Eye, par l'organisation néerlandaise à but non lucratif Profundo permet désormais d'y voir plus clair : comme pour les négociants de pétrole, de métaux et de matières premières minérales, dont le financement est présenté dans le rapport de Public Eye « Trade Finance Demystified » (2020), les banques suisses ne jouent également qu'un rôle insignifiant dans le financement des négociants agricoles. Par exemple, parmi les opérations de crédit analysées au cours des six années sur lesquelles porte l'étude, les sommes prêtées par des banques suisses ne représentent que 3,2 % du total d'environ 300 milliards de dollars (US).

La très grande majorité des fonds reçus par les négociants étudiés provient d'établissements financiers domiciliés aux États-Unis : à savoir 53 milliards de dollars, soit 18 % des crédits. Viennent ensuite les banques britanniques (35 milliards de dollars), françaises (32 milliards) et chinoises (31,6 milliards). Les établissements suisses n'apparaissent qu'à la douzième place du classement. Parmi les crédits octroyés depuis la Suisse, les plus importants sont ceux de Credit Suisse, qui représentent 4,7 milliards de dollars (soit 1,6 % du total). UBS a quant à elle prêté 3 milliards de dollars, soit seulement 1 % du total. La Banque Cantonale Zurichoise et la Banque Cantonale de Genève ont également fourni des fonds, toutefois peu significatifs. Les chiffres le montrent clairement : on ne peut pas parler d'une surveillance indirecte du secteur du négoce agricole par les banques suisses.

Le mythe de la surveillance des négociants agricoles par les banques

Cette conclusion est encore plus évidente si l'on s'intéresse individuellement aux négociants agricoles et à leurs stratégies de financement. Pour le plus grand négociant



← Rapport réalisé par Public Eye sur les instruments financiers des négociants suisses en matières premières, 2020.



© Paulo Fridman/Bloomberg via Getty Images

Récolte de canne à sucre dans un champ du groupe de matières premières Raízen.

agricole privé, Cargill, seul 2 % du financement total de la période étudiée provenait par exemple de crédits bancaires, la vaste majorité venant de bailleurs de fonds privés ou institutionnels. Parmi les 57 milliards de dollars de crédits obtenus par le négociant, seuls 817 millions (1,4 %) provenaient de banques suisses.

Pour Louis Dreyfus Company, également en mains privées, dont 30 % du financement provenait de crédits (d'un montant de 15,5 milliards de dollars), seuls 365 millions (soit 2,3 %) étaient issus d'établissements financiers suisses. Les banques helvétiques ne sont donc guère en mesure de pouvoir « surveiller » les activités commerciales des négociants pour prévenir le blanchiment d'argent et la corruption.

Une question de droits humains et d'environnement

Le Conseil fédéral martèle toutefois depuis des années qu'une réglementation du secteur des matières premières n'est pas nécessaire en Suisse car les négociants

seraient soumis à une surveillance indirecte de la part des banques qui les financent. Il omet ainsi tout simplement le fait que les établissements financiers suisses ne soient responsables que d'une partie négligeable du financement en question.

En outre, il est important de souligner que le négoce agricole est surtout responsable de violations de droits humains et de dégradations environnementales, plutôt que de blanchiment d'argent et de corruption. La surveillance indirecte de la part des banques est inefficace sur les négociants agricoles à bien des égards. Et il manque également en Suisse un devoir de diligence raisonnable contraignant pour empêcher les violations de droits humains et des normes environnementales. Il est urgent que les importantes lacunes législatives soient comblées pour le secteur opaque et à risques du négoce agricole. La nécessité d'instaurer une autorité de surveillance du secteur des matières premières, comme Public Eye le demande depuis longtemps, est plus urgente que jamais. ■

Méthodologie

Public Eye a chargé en 2020 l'organisation néerlandaise à but non lucratif Profundo de mener des recherches et d'analyser le financement des principaux négociants agricoles suisses : Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill, Chiquita, COFCO, Glencore Agriculture (aujourd'hui Viterra), Louis Dreyfus Company (LDC), Olam, et Sucocítrico Cutrale. Les recherches ont également porté, d'une part, sur le financement des négociants à l'aide de crédits et de promesses d'achat d'actions et emprunts (*underwriting*) et, d'autre part, sur des investissements en actions et emprunts (*shareholding* et *bondholding*) en date du 30.09.2020. Les données peuvent être consultées auprès de Public Eye.

Le manque de disponibilité des données a entraîné certains défis : par exemple, aucune donnée n'était disponible sur le financement de Glencore Agriculture et il a donc fallu se référer aux données financières de l'ensemble du groupe Glencore. Le négoce agricole ne représentant qu'une petite partie du chiffre d'affaires du groupe, seuls peu de crédits ont dû être alloués à ce domaine. Comme Glencore a perçu nettement plus de crédits que quiconque, cela a un effet de distorsion sur la somme totale des crédits reçus par les négociants agricoles suisses. Mais cela ne change toutefois rien à la conclusion principale de l'analyse : une surveillance indirecte du secteur du négoce agricole par les banques n'existe pas en Suisse.



Scandale des fiches 3.0 : Public Eye soupçonnée d'extrémisme par les services secrets

Selon la loi, le Service de renseignement de la Confédération est censé contribuer à la sécurité du pays en combattant le terrorisme, l'extrémisme violent, l'espionnage, la propagation des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ainsi que les cyberattaques visant les infrastructures critiques. Mais il va beaucoup plus loin, comme en témoignent l'ampleur et le contenu des fiches qu'il détient actuellement sur Public Eye. Une révision de la loi prévoit d'étendre encore plus ses compétences alors qu'il les outrepassait déjà aujourd'hui. Une perspective extrêmement dangereuse pour la société civile et la démocratie.

CHRISTA LUGINBÜHL

Les grands noms de la politique mondiale ne sont pas épargnés par les aléas de l'époque : escortés par quelque 5000 militaires et sponsorisés par le Parlement avec une enveloppe de 2,55 millions de francs, ils auraient dû se réunir à Davos pour faire le point sur la situation actuelle autour du slogan « Working Together, Restoring Trust ». Mais le variant omicron en a décidé autrement.

Le WEF se fera finalement en ligne, et « les participants assisteront [...] à une série de sessions sur l'état du monde [...] pour se concentrer sur l'élaboration de solutions aux défis les plus pressants de la planète ». Nous pouvons donc dormir sur nos deux oreilles.

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) ne semble pas se réjouir autant de cette nouvelle.

L'année dernière, il déclarait dans son rapport « La sécurité de la Suisse » qu'avec le déplacement du WEF 2021 à Singapour, il manquait aux « milieux de l'extrême gauche violente une importante plateforme pour mettre l'accent sur leurs revendications anticapitalistes ». Le SRC regrettait vraisemblablement avoir perdu ce poste d'observation puisque, pendant des années, les services secrets ont scrupuleusement surveillé le mouvement critique de la mondialisation – dont notre organisation – dans et autour de Davos. Nous le savons quasiment de source officielle : les importantes fiches du service de renseignement sur Public Eye. Comment se fait-il que le SRC surveille une organisation non gouvernementale explicitement non violente comme Public Eye, qu'il la fiche et qu'il la classe dans la catégorie des « extrémistes de gauche » ? Pour y voir plus clair, revenons sur l'histoire récente de la Suisse.

P comme « politique » ?

Non, P comme « prévention » !

Quand on entend « police politique », on pense généralement à un État despotique mais sûrement pas à la Suisse, avec sa démocratie directe dont elle est si fière. Or l'organisation qui a précédé le SRC actuel portait précisément ce nom depuis sa création en 1935 et jusque dans les années 1990. Et sa mission était très ciblée : dans les années 1950, la police politique, qui avait pour mission de garantir la « sécurité intérieure et extérieure » du pays, avait surtout dans son viseur les communistes et autres « extrémistes de gauche ». À partir des années 1960, à la fin desquelles la Déclaration de Berne (aujourd'hui Public Eye) a été fondée, la surveillance du mouvement de mai 68 est venue s'ajouter à son cahier des charges. Son regard se portait alors sur les partis néo-marxistes, les organisations pacifistes, féministes et tiers-mondistes, ou encore les mouvements anti-nucléaire et étudiants. Ce n'est qu'en 1989 que la dénomination « police politique » a grandement perdu en popularité lorsque, dans le cadre de l'affaire Kopp, une commission d'enquête parlementaire est tombée par hasard sur un énorme registre de renseignements concernant 900 000 personnes et organisations : le « scandale des fiches » bouleversait la Suisse. La police politique a alors été rebaptisée « police préventive ». Jusqu'en 2009, le service des renseignements intérieurs s'appelait « Service d'analyse et de prévention » (SAP), puis il a fusionné en 2010 avec le Service de renseignements stratégiques pour former le SRC actuel.

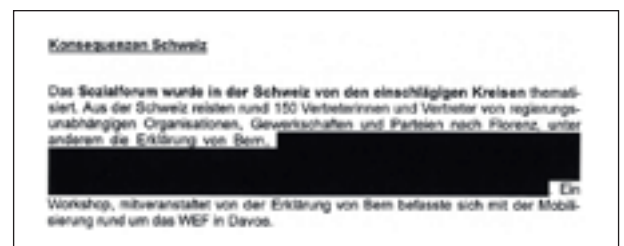
Les critiques de la mondialisation, ennemis d'État

L'Histoire nous apprend donc que le SRC est très méfiant envers la gauche. C'est pourquoi nous nous sommes demandé, il y a deux ans, si et comment Public Eye était fichée dans ses registres. Nous avons donc fait une demande de consultation. Ce qui est clair jusqu'à présent, c'est que Public Eye (anciennement Déclaration de Berne,

ou DB) avait au début de l'année 2021 une fiche bien fournie, avec au moins 431 entrées. Il ressort également que les services secrets nous ont « suivis » de près dans le cadre de notre action « Public Eye on Davos ». Lors de la première édition de notre contre-sommet au Forum économique mondial, en 2001, le mouvement altermondialiste était particulièrement actif. Cette année est notamment restée dans les annales comme celle du sommet du G8 à Gênes et du meurtre d'un manifestant par la police italienne. L'association droitsfondamentaux.ch a montré plus tard que le SAP avait alors transmis à son partenaire italien des données concernant plus de 400 altermondialistes prétendument violent-e-s. Il s'agissait alors du premier grand partage d'informations avec des services de renseignements étrangers. Droitsfondamentaux.ch a également révélé qu'un groupe de travail dirigé par le SAP avait recommandé en juillet 2001 de diviser le mouvement altermondialiste en deux : chercher le dialogue avec la partie pacifiste et renforcer la surveillance et la sévérité avec les violents « extrémistes de gauche ». Avec le recul, on voit aujourd'hui que le SAP, puis le SRC, ont bien réussi à mettre en œuvre cette stratégie : les manifestations contre le Forum économique mondial ont alors été accueillies par une forte présence policière et une répression ciblée. L'« Alliance d'Olten », groupement d'organisations suisses critiques de la mondialisation, a ensuite éclaté, puis les événements anti-WEF, qui bénéficiaient auparavant d'un vaste soutien de la société, ont de plus en plus été considérés par le public comme étant organisés par un « milieu d'extrême gauche ».

Public Eye, un danger pour la Suisse

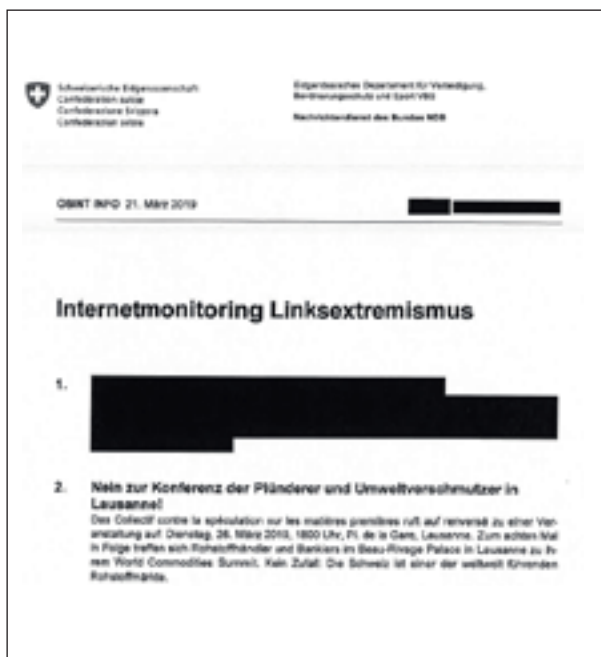
Les services secrets font donc un travail de surveillance intensif, mais ils ont aussi un grand souci du détail : dans nos fiches, il est par exemple indiqué que la délégation de la DB qui s'était rendue au Forum social européen de 2002 en Italie comptait 18 personnes, avait été contrôlée à la frontière et avait organisé un séminaire à Florence. Est-ce que les personnes qui ont répertorié ces faits ont aussi participé au séminaire ? Nous aimerions bien le savoir.



Extrait des fiches concernant Public Eye.

Nous pouvons aussi nous faire une idée de la perception que l'organe de protection de l'État a de nous en consultant un extrait du « Rapport sur la sécurité intérieure de

la Suisse 2002 » qui figure parmi les dossiers du SRC sur Public Eye : « Les manifestations organisées avec un soutien international [...] ont également fourni des indications sur l'état d'esprit des divers organisateurs : par exemple, les événements parallèles organisés ces dernières années de manière strictement non violente à Zurich se sont toujours déroulés de manière pacifique. Ce n'est pas le cas du groupe Public Eye on Davos qui organise son contre-sommet à Davos même et se distancie nettement moins des actes de violence. » Cette accusation d'une potentielle propension à la violence nous est faite gratuitement et notre demande d'explications reste toujours sans réponse. Ce qui est clair, c'est que l'organe de protection de l'État estime toujours nécessaire de nous surveiller : car près de vingt ans après les événements susmentionnés, Public Eye se retrouve fichée dans le cadre de la « surveillance de l'extrémisme de gauche sur Internet » de la SRC, comme l'indique une entrée du dossier, en raison de notre participation en 2019 au contre-sommet de la société civile contre la rencontre des négociants en matières premières à Lausanne.



Extrait des fiches concernant Public Eye.

Des parlementaires sous surveillance

Que le SRC soit principalement chargé de prévenir les violences et de garantir la sécurité de l'État s'apparente encore aujourd'hui à un mythe. Ce prétexte permet aux services secrets de tenir un registre tentaculaire qui déborde largement dans le monde politique. Selon le journal *Wochenzeitung* (WOZ), une base de données initialement créée en 2005 avec 76 000 personnes prétendument dangereuses en comptait 200 000 en 2010. Parmi les fiches figuraient aussi

des parlementaires de gauche : une violation manifeste des dispositions légales. Or, après ce « scandale des fiches 2.0 », qui aurait dû suffire à déclencher un nouveau séisme politique, le service de renseignement a pu continuer à travailler sans être inquiété. Ce n'est qu'en 2019 que le vent a commencé à tourner, quand droitsfondamentaux.ch a révélé que le SRC continuait de surveiller des activités politiques légales telles que l'exercice de la liberté d'opinion et de rassemblement, et fichait des élu-e-s en activité, notamment du PS et des Verts. La Suisse officielle considère même que certain-e-s de ses représentant-e-s choisi-e-s par le peuple présentent un tel danger qu'elle a demandé à ses services secrets de les surveiller. Après que l'attention de la Délégation des Commissions de gestion (DéLCdG), organe politique de surveillance créé entre-temps, a été attirée sur le registre du SRC, celle-ci a confirmé : « Il est apparu que le SRC recherchait et traitait des informations relatives aux activités politiques ou à l'exercice de la liberté d'opinion, d'association ou de réunion, en partie en violation des dispositions légales ».

La dangereuse extension des compétences du SRC

L'actuelle Loi fédérale sur le renseignement (LRens) est entrée en vigueur en 2017. Son introduction a fait l'objet de vives critiques et d'un référendum lancé par l'« Alliance contre l'État fouineur ». Le peuple a alors nettement approuvé la LRens, entérinant le mythe selon lequel l'organe de protection de l'État servirait à protéger plutôt qu'à surveiller la population. Cette nouvelle loi a déjà largement étendu les compétences du SRC, et a ainsi créé la base légale lui permettant de surveiller les communications privées sans que les personnes en cause ne soient impliquées dans une quelconque affaire pénale. Cinq ans seulement après cette extension de compétences, la LRens devrait encore être renforcée, cette fois-ci dans le domaine de la surveillance numérique de l'« extrémisme violent ». Et le SRC devrait pouvoir décider par lui-même quelles personnes ou organisations il estime appartenir à cette catégorie. Dans le rapport intitulé « Instruments efficaces pour lutter contre l'extrémisme violent » (janvier 2021), le Conseil fédéral qualifie l'extrémisme de « rejet de l'ordre démocratique libéral et de l'État de droit », mais précise qu'il n'existe « aucune définition généralement reconnue du terme extrémisme violent ». Le SRC n'a donc aucune obligation de justifier publiquement où il choisit de placer la limite entre ces deux catégories.

Passer à l'action

Il suffirait donc à l'avenir qu'une fiche présente la mention « extrémisme de gauche », comme c'est le cas pour Public Eye, pour qu'elle puisse être soumise à une surveillance renforcée. Les téléphones privés des collaborateurs et collaboratrices pourraient alors être mis sur écoute. L'extension prévue des compétences dans le

the public eye awards



Conférence de presse pour la remise des Public Eye Awards en janvier 2011 à Davos.

domaine du numérique pourrait en outre signifier que des documents publiquement accessibles pourraient se retrouver de manière plus systématique dans les dossiers du SRC, ce qui est extrêmement problématique car les services secrets ne sont pas autorisés à enregistrer et utiliser toutes les données et déclarations publiquement disponibles. Bien au contraire : s'ils ne s'en tiennent pas à leur cadre légal et rassemblent arbitrairement des données sans motif pertinent pour la sécurité de l'État, tel que l'espionnage, le terrorisme ou l'extrémisme violent, leur activité devient en fait une surveillance des orientations politiques.

Une bien mauvaise nouvelle pour les personnes politiquement engagées telles que les activistes du climat, les collaborateurs et collaboratrices d'ONG et les parlementaires progressistes. Il est donc important que, dans le cadre de la consultation sur la nouvelle LRens 2022, la société civile et le monde politique prennent fermement position en faveur des droits fondamentaux et de la liberté d'opinion politique. Ce serait là le seul moyen d'empêcher que les compétences du SRC soient encore étendues.

La révision à venir de la LRens concerne des domaines très sensibles de notre coexistence démocratique en société. « Restoring Trust », restaurer la confiance : le slogan du WEF 2022 devrait aussi être celui de la Suisse officielle, et ses services secrets devraient particulièrement le prendre à cœur. Il est donc également urgent de prendre des mesures politiques contraignantes qui fixent des limites claires au mandat de surveillance du SRC et contrôlent son activité. Car nous voulons certes que la sécurité de l'État soit garantie, mais nous ne voulons pas d'une police politique ! ■

Agir avec nous :

Déposez auprès du SRC une demande de consultation de votre dossier personnel ou de celui de votre organisation si vous en détenez le droit de signature. C'est votre seul moyen de savoir personnellement (et pour nous en tant que société civile) comment le SRC interprète son mandat et accomplit son travail. Vous trouverez un modèle de demande (le document n'existe qu'en allemand) sur : droitsfondamentaux.ch.

Vous pouvez aussi participer à la consultation sur la révision de la Loi fédérale sur le renseignement (LRens) qui débutera bientôt. Engagez-vous en faveur d'une solide surveillance politique du service de renseignement aux niveaux cantonal et national, ainsi que pour un droit d'information étendu.

★ Congo HOLD-UP



À Genève, une société offshore au cœur d'un réseau libanais sous sanctions

Une société offshore libanaise encaissait les millions de recettes d'un douteux commerce de viande entre le Liban et la République démocratique du Congo dans la succursale genevoise de BankMed, aux mains de la famille de feu l'ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri. Derrière ce négoce international, on retrouve une famille de marchands présumés proches du parti islamique chiïte Hezbollah, déjà condamnée pour blanchiment d'argent et faux dans les titres. Au moment des transactions vers la Suisse, le groupe libanais ainsi que l'un des membres du clan étaient sous sanctions du Trésor américain.

ADRIÀ BUDRY CARBÓ ET AGATHE DUPARC

C'est une histoire de boyaux, de coq à bouillir et de croupons de poulets qui se déploie sur trois continents. Importés par un réseau libanais réputé proche du Hezbollah, consommés en République démocratique du Congo (RDC), ces intestins de ruminant et autres morceaux de viande plus ou moins nobles sont achetés aux quatre coins du monde et payés en Suisse sur le compte d'une société offshore libanaise. Une triangulation commerciale entre sociétés liées à un réseau sous sanctions et ayant le soutien du clan Kabila.

C'est ce que révèle Public Eye dans ce troisième volet de Congo Hold-up, la plus grande fuite de données du continent africain à ce jour : 3,5 millions de documents issus de BGFIBank et des millions de transactions couvrant une période d'environ dix ans. Les données ont été obtenues par l'ONG PPLAAF (Plateforme pour les lanceurs d'alerte en Afrique) et Mediapart, puis partagée avec le réseau d'investigation European Investigative Collaborations (EIC) ainsi que des partenaires des médias et des ONG, dont Public Eye.

Au cœur de ce système intercontinental d'import-export, on trouve une minuscule société offshore libanaise,

dépourvue d'adresse physique et trompeusement baptisée Global and Infinite Traders SAL (GAIT). GAIT avait en effet un rôle très restreint : établir les factures des morceaux de viande destinés à être importés en RDC et les coûts de logistique et transport, puis encaisser, principalement en Suisse, les millions de dollars de recettes.

Comme Public Eye a pu le documenter, 62 versements pour un total de 11,37 millions de dollars US ont atterri, entre mai 2011 et avril 2015, à la succursale genevoise de BankMed où la petite GAIT avait un compte.

Congo Hold-up

Cet article est un épisode de notre série en plusieurs parties « Congo Hold-up » qui traite de la plus grande fuite de données du continent africain. Pour en savoir plus sur l'ensemble des enquêtes, consultez notre résumé à la page 27.



Le réseau Congo Futur occupe les plus belles et modernes tours de Kinshasa. Ici, la Futur Tower héberge les activités de Glory Group, active dans l'import-export et l'immobilier.

Cette banque, dont la maison-mère est à Beyrouth, est directement contrôlée par la famille de l'ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri, assassiné en 2005.

Les paiements proviennent de BGFIBank RDC, un établissement fonctionnant depuis plus d'une décennie comme la tirelire du clan de l'ancien président Joseph Kabila. Les donneurs d'ordre étant six sociétés qui avaient leurs comptes dans cet établissement congolais. Toutes étaient liées directement ou indirectement à Congo Futur, un conglomérat qui a déjà fait couler beaucoup d'encre : ses principaux fondateurs ayant été condamnés pour blanchiment et fraude fiscale et mis sous sanctions américaines, soupçonnés de financement du terrorisme.

Dernier bastion congolais

En RDC, Congo Futur, fondé en 1997 par les Tajideen, une famille de commerçants libanais, s'est vite imposé comme l'un des plus gros importateurs de denrées sur un marché congolais pourtant très compétitif. Grâce à ses liens avec le clan Kabila, le groupe fait partie des sous-traitants officiels de l'État congolais. En 2018, il figurait parmi les fournisseurs de la Société commerciale de transport et des ports pour les fêtes de fin d'année. Ses filiales occupent désormais les immeubles les plus modernes de Kinshasa.

En décembre 2000 déjà, un câble diplomatique états-unien faisait état d'accusations de financement à travers des activités illicites, de la part des concurrents du groupe. Les cellules investigation des ONG Greenpeace (2010), Global Witness (2017) et The Sentry (2017) ont documenté, dans leurs rapports →

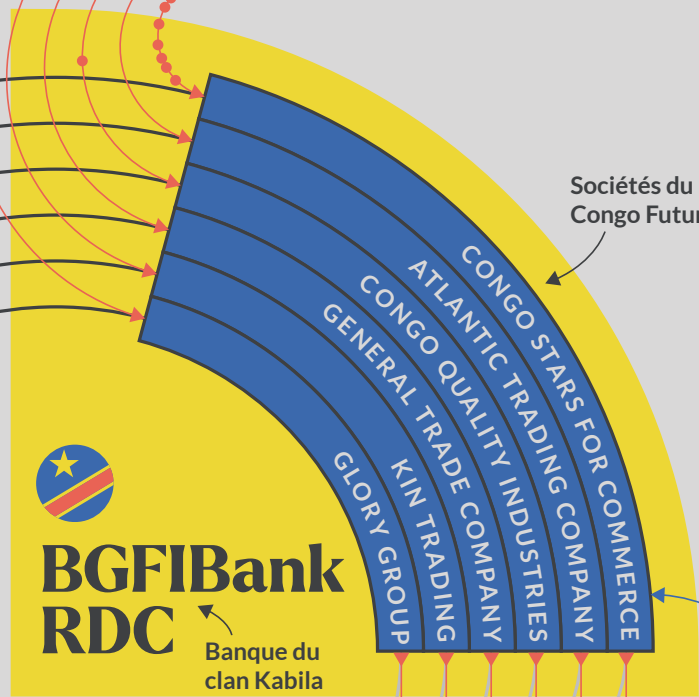
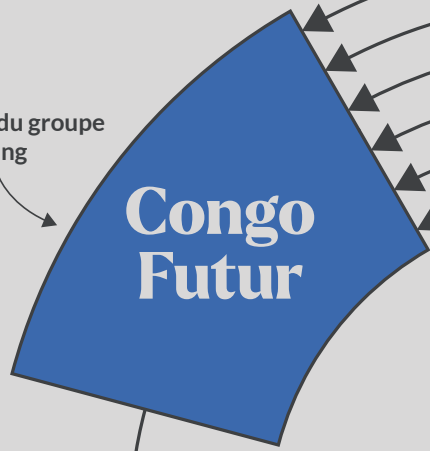
GLOBAL and INFINITE TRADERS SAL			
001	00000000000000000000	00	0000
002	00000000000000000000	00	0000
003	00000000000000000000	00	0000
004	00000000000000000000	00	0000
005	00000000000000000000	00	0000
006	00000000000000000000	00	0000
007	00000000000000000000	00	0000
008	00000000000000000000	00	0000
009	00000000000000000000	00	0000
010	00000000000000000000	00	0000
011	00000000000000000000	00	0000
012	00000000000000000000	00	0000
013	00000000000000000000	00	0000
014	00000000000000000000	00	0000
015	00000000000000000000	00	0000
016	00000000000000000000	00	0000
017	00000000000000000000	00	0000
018	00000000000000000000	00	0000
019	00000000000000000000	00	0000
020	00000000000000000000	00	0000
021	00000000000000000000	00	0000
022	00000000000000000000	00	0000
023	00000000000000000000	00	0000
024	00000000000000000000	00	0000
025	00000000000000000000	00	0000
026	00000000000000000000	00	0000
027	00000000000000000000	00	0000
028	00000000000000000000	00	0000
029	00000000000000000000	00	0000
030	00000000000000000000	00	0000
031	00000000000000000000	00	0000
032	00000000000000000000	00	0000
033	00000000000000000000	00	0000
034	00000000000000000000	00	0000
035	00000000000000000000	00	0000
036	00000000000000000000	00	0000
037	00000000000000000000	00	0000
038	00000000000000000000	00	0000
039	00000000000000000000	00	0000
040	00000000000000000000	00	0000
041	00000000000000000000	00	0000
042	00000000000000000000	00	0000
043	00000000000000000000	00	0000
044	00000000000000000000	00	0000
045	00000000000000000000	00	0000
046	00000000000000000000	00	0000
047	00000000000000000000	00	0000
048	00000000000000000000	00	0000
049	00000000000000000000	00	0000
050	00000000000000000000	00	0000
051	00000000000000000000	00	0000
052	00000000000000000000	00	0000
053	00000000000000000000	00	0000
054	00000000000000000000	00	0000
055	00000000000000000000	00	0000
056	00000000000000000000	00	0000
057	00000000000000000000	00	0000
058	00000000000000000000	00	0000
059	00000000000000000000	00	0000
060	00000000000000000000	00	0000
061	00000000000000000000	00	0000
062	00000000000000000000	00	0000
063	00000000000000000000	00	0000
064	00000000000000000000	00	0000
065	00000000000000000000	00	0000
066	00000000000000000000	00	0000
067	00000000000000000000	00	0000
068	00000000000000000000	00	0000
069	00000000000000000000	00	0000
070	00000000000000000000	00	0000
071	00000000000000000000	00	0000
072	00000000000000000000	00	0000
073	00000000000000000000	00	0000
074	00000000000000000000	00	0000
075	00000000000000000000	00	0000
076	00000000000000000000	00	0000
077	00000000000000000000	00	0000
078	00000000000000000000	00	0000
079	00000000000000000000	00	0000
080	00000000000000000000	00	0000
081	00000000000000000000	00	0000
082	00000000000000000000	00	0000
083	00000000000000000000	00	0000
084	00000000000000000000	00	0000
085	00000000000000000000	00	0000
086	00000000000000000000	00	0000
087	00000000000000000000	00	0000
088	00000000000000000000	00	0000
089	00000000000000000000	00	0000
090	00000000000000000000	00	0000
091	00000000000000000000	00	0000
092	00000000000000000000	00	0000
093	00000000000000000000	00	0000
094	00000000000000000000	00	0000
095	00000000000000000000	00	0000
096	00000000000000000000	00	0000
097	00000000000000000000	00	0000
098	00000000000000000000	00	0000
099	00000000000000000000	00	0000
100	00000000000000000000	00	0000

Source : PPLAAF et Mediapart.

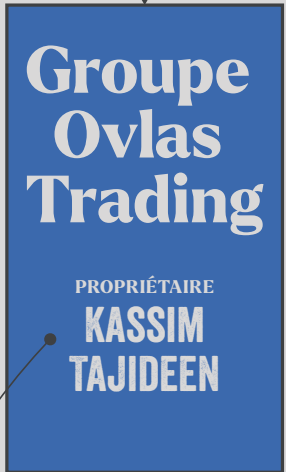
Dans la nébuleuse Congo Futur, le rôle de la société offshore libanaise Global and Infinite Traders SAL est de facturer puis d'encaisser sur son compte genevois la recette des kilos de croupions et autres cervellas (sic) destinés au marché congolais.

Congo HOLD-UP

Fait partie du groupe Ovlas Trading

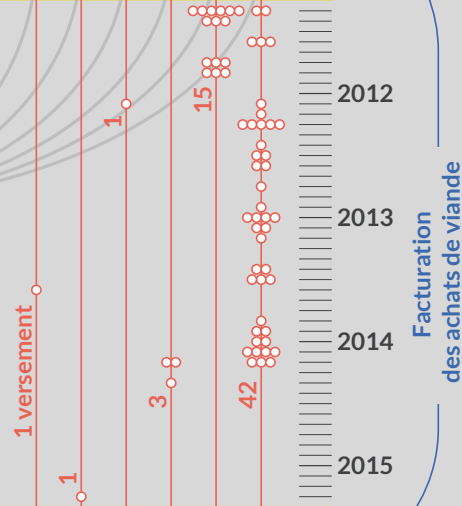
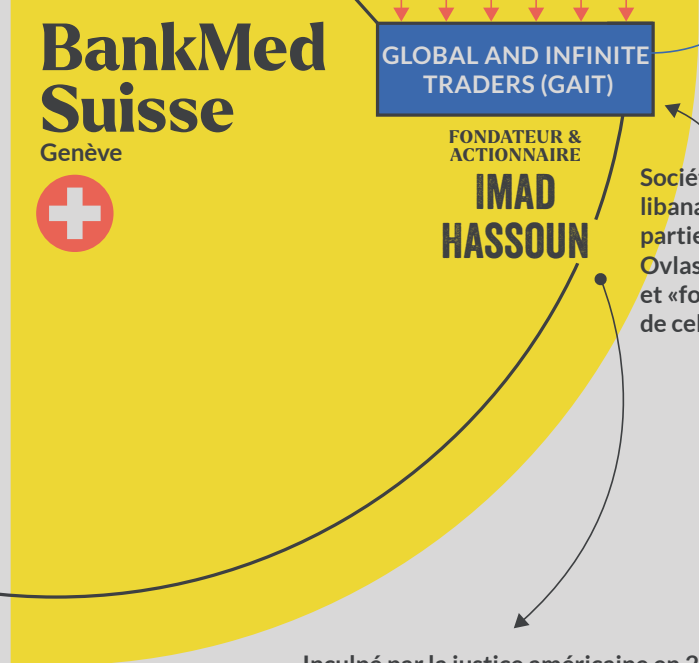


Arrivée de cash (origine inconnue)



ACHATS DE VIANDE POUR LA RDC
aux USA, en Inde, aux Pays-Bas et en Belgique

Total: 11 373 331,78 \$



- Condamné en Belgique en 2009 pour appartenance à une organisation criminelle et blanchiment
- Sous sanctions américaines pour ses liens présumés avec le Hezbollah
- Emprisonné en 2017 aux États-Unis, libéré en 2020

- Inculpé par la justice américaine en 2016 pour violation des sanctions américaines et blanchiment d'argent
- Décrit comme le «lieutenant et le confident» de Kassim Tajideen

respectifs, le « traitement de faveur » reçu par Congo Futur et ses filiales en RDC. Mandats publics qui pleuvent, exemptions de taxes et avantages financiers : le conglomérat grandit de la main de l'État congolais. En dépit des accusations et des dossiers judiciaires qui s'accumulent comme de gros nuages au-dessus de la tête des Tajideen.

Au terme d'une longue procédure, Kassim Tajideen, le membre le plus influent de la famille, est condamné en Belgique en 2009 pour faux dans les titres et blanchiment d'argent, écopant de deux ans de prison avec sursis, 150 000 euros d'amende et l'interdiction de gérer une entreprise pendant dix ans sur le territoire belge. La même année, le Trésor américain le place sur sa liste rouge, le soupçonnant d'être l'un des principaux financiers du groupe armé chiite Hezbollah. En 2010, c'est son groupe Ovlas Trading qui est mis sous sanctions. La petite GAIT en fait partie, comme nous le verrons, mais elle échappe alors au couperet américain.

Une fois désignées par le Trésor états-unien, les entités et les individus sous sanction sont de facto mis au ban du système financier puisqu'ils ne peuvent pas utiliser le dollar US, l'unité incontournable des transactions à travers le monde. Dès lors, de nombreuses banques préfèrent les exclure de leurs transactions, plutôt que de s'exposer à des pénalités risquant de les empêcher de commercer en dollars.

Mis au ban en Occident, il n'y a plus qu'au Congo que les Tajideen semblent avoir les coudées franches... Et en Suisse, où la famille continue à toucher ses millions.

Du négoce d'abats payé en Suisse

À Genève, BankMed n'a apparemment pas sourcillé devant les versements en rafale qui arrivaient sur le compte de GAIT en provenance de BGFIBank RDC. Ces paiements, versés entre mai 2011 et avril 2015 et oscillant entre 50 000 et 385 000 dollars, sont parfois effectués jusqu'à quatre fois par jour, et affichent des motifs de type « achat boyaux pour charcuterie », « achat viande bovine congelées [sic] en mo » voire beaucoup plus vagues « paiement de licence ». Total : 11,37 millions de dollars.

Public Eye a pu mettre la main sur deux factures de GAIT, toutes deux émises à la suite de demandes de justificatifs de BGFIBank RDC. Sur la première, datée du 16 novembre 2012 et émise à l'intention d'une société nommée Congo Stars for Commerce, les kilos de croupions, de cervelas de poulet ou de viande semblent tous être agrémentés à la sauce « spice mix ». Étrangement, le prix final, 140 582,75 dollars (avec les coûts de fret), ne correspond à aucun des montants partis de BGFIBank RDC pour alimenter le compte de GAIT. Ce qui aurait dû susciter au minimum la méfiance du département de compliance. La deuxième facture souffre du même défaut. Émise le 11 décembre 2012, elle porte sur 1 174 600 de dollars (avec le fret) de viande de buffle

congelée provenant de Mumbai, en Inde. Au vu de la qualité de ce type de viande d'importation, le prix au kilo semble gonflé, confirme un spécialiste que nous avons pu consulter. Interrogé par Public Eye sur les détails de ces transactions, Kassim Tajideen a fait parvenir une déclaration écrite par l'intermédiaire de son avocat belge, déplorant ne pas être en mesure de « fournir des réponses détaillées à [n]os questions, en raison de procédures passées et présentes ».

Une galaxie de sociétés interconnectées

Les banquiers suisses de la BankMed ne semblent pas non plus s'être inquiétés des liens entre la société GAIT et le réseau Congo Futur, visé dès 2010 par les sanctions américaines. Une nébuleuse d'entités liées entre elles et, pour certaines, déjà impliquées dans des affaires de blanchiment d'argent. Comme nous avons pu le documenter, six sociétés ont effectué des paiements sur le compte genevois de GAIT. Il s'agit de Congo Stars for Commerce, Atlantic Trading Company (ATCOM), Glory Group, General Trade Company, Congo Quality Industries et Kin Trading. Toutes font directement ou indirectement partie de la galaxie Congo Futur dont la structure est particulièrement complexe. Et toutes sont alors titulaires d'au moins un

(suite page 25) →

IN THE UNITED STATES DISTRICT COURT FOR THE DISTRICT OF COLUMBIA	
Holding a Criminal Term Grand Jury Sworn in on November 3, 2016	
UNITED STATES OF AMERICA	: CRIMINAL NO.
v.	: Grand Jury Original
KASSIM TAJIDEEN, also known as HAJ KASSIM, BIG HAJ, BIG BOSS, QASIM TAJIDEEN, QASSIM TAJIDEEN, KASSEM TAJIDEEN, KASSIM TAJ ALDINE, KASSIM TAJ ALDIN, KASSIM TAJ AL-DIN, KASSIM TAJ AL-DINE, and KASSIM TAJADIN,	: VIOLATIONS: : 18 U.S.C. § 371 : (Conspiracy) : 50 U.S.C. § 1705(a) : (International Emergency : Economic Powers Act) : 31 C.F.R. § 594 : (Global Terrorism Sanctions : Regulations) : 18 U.S.C. § 2 : (Aiding and Abetting and : Causing an Act to Be Done)
and	:
IMAD HASSOUN, also known as IMMAD HASSOUN,	: 18 U.S.C. § 1956(h) : (Conspiracy to Launder Monetary : Instruments) : 18 U.S.C. § 981(a)(1) : 28 U.S.C. § 2461(c) : (Criminal Forfeiture)
Case: 1:17-cr-00046	:
Assigned To: Walton, Reggie B.	:
Assign. Date: 3/7/2017	:
Description: INDICTMENT (B)	:
Case Related to: 16-cv-64 (RBW)	:
INDICTMENT	
The Grand Jury charges that:	FILED IN OPEN COURT
COUNT ONE	
(Conspiracy to Violate IEEPA and GTSR)	
At all times relevant to the Indictment:	
MAR 7 2017 CLERK, U.S. DISTRICT COURT DISTRICT OF COLUMBIA	

En 2016, la justice états-unienne inculpe Kassim Tajideen aux côtés de son « lieutenant » Imad Hassoun, qui contrôle GAIT, pour diverses infractions à l'embargo états-unien. Le premier sera condamné à cinq ans de prison, puis relâché à l'été 2020.

La toile africaine des Tajideen

Originaire du Sud du Liban, le clan des Tajideen a patiemment tissé un réseau commercial mondial au fil des décennies. Kassim Tajideen, qui aime parler de son ascension sociale, pose d'abord ses valises en Sierra Leone en 1976. Il n'a alors que 21 ans et la guerre civile vient d'y éclater. Qu'importe, cette famille de commerçants chiïtes parvient à développer son réseau africain, qui devient vite un maillage efficace pour transporter des marchandises entre l'Europe et l'Afrique. Kassim Tajideen met ensuite le cap sur la Côte d'Ivoire puis la Belgique. Cette fratrie de 15 membres est aujourd'hui active dans l'immobilier, l'exportation de diamants, la transformation alimentaire et sa distribution, à travers l'Angola, la Gambie, le Sierra Leone, le Mozambique, les Émirats arabes unis et... bien sûr, la RDC et le Liban.

Avec l'aide du sulfureux cabinet d'avocats Mossack Fonseca, au cœur des Panama Papers, la famille implante même, en mai 2003, une société offshore, Ovlas Trading S.A. (différente de la société-mère), dans les îles Vierges britanniques, afin de sonner l'assaut du marché latino-américain.

Cette incursion sera de courte durée. Dans le viseur de la justice belge, Kassim Tajideen est arrêté le 13 mai 2003 à Anvers, dans le bureau de sa société alimentaire Soafrimex, sous les chefs d'inculpation de « fraude fiscale à large échelle, blanchiment d'argent et négoce de diamants d'origine douteuse, pour une valeur de dizaines de millions d'euros ». Six ans plus tard, la Cour d'appel d'Anvers ne retient contre lui et plusieurs de ses proches que les accusations de falsification (de factures), blanchiment d'argent et association de malfaiteurs. Le système de fausses factures concernait déjà le groupe Congo Futur, dont les bureaux de Kinshasa ont été perquisitionnés par les inspecteurs belges.

En substance, il s'agissait de mettre en place un système de double facturation, notamment entre les propres entités du groupe. L'acheteur se voyait remettre une facture pour un montant bien inférieur à celle qui était conservée par le vendeur, le différentiel – pouvant atteindre 50 millions d'euros – permettait d'importer et de revendre d'autres biens en évadant les taxes douanières et les impôts. La justice retient que le groupe Congo Futur a blanchi, à lui seul, au moins 14,79 millions d'euros sur les années fiscales 2001 et 2002.

En mai 2009, c'est la justice états-unienne qui accuse Kassim Tajideen de gérer, avec ses frères, un réseau « de sociétés-écrans en Afrique pour le compte du Hezbollah » et d'avoir fourni au parti islamiste des « dizaines de millions de dollars ». Les sociétés Congo Futur et Ovlas Trading,



De retour au pays après sa libération, Kassim Tajideen (à gauche) a été accueilli en juillet 2020 comme un héros.

© AFP PHOTO/HO/KASSEM TAJEEDINE FAMILY

décrites comme appartenant à Kassim Tajideen et au réseau financier du Hezbollah, sont, elles, placées sur la liste rouge du Trésor américain en septembre 2010.

En novembre 2016, Kassim Tajideen est inculpé aux États-Unis pour contournement de l'embargo et blanchiment d'argent. Finalement arrêté en mars 2017 à Casablanca, puis extradé vers les États-Unis où il plaide coupable en décembre. Dans l'acte d'accusation états-unien figurait aussi le fondateur et actionnaire de la société GAIT, Imad Hassoun, décrit comme le « confident et lieutenant » de Kassim Tajideen.

Imad Hassoun n'a pas répondu à nos sollicitations. Dans sa déclaration écrite, Kassim Tajideen souligne être opposé à toute forme de violence, ne financer aucun parti politique et n'avoir aucun engagement politique. « Les éventuelles charges contre moi dans la procédure américaine ne concernaient pas mon implication dans du terrorisme, et cela n'a jamais été prouvé. J'ai toujours maintenu que mon inscription sur la liste [du Trésor états-unien] était inappropriée et que je n'ai jamais fourni de financement ou tout autre soutien à une organisation terroriste ou au Hezbollah », se défend-il dans sa lettre.

compte bancaire auprès de BGFIBank RDC où elles bénéficient manifestement d'un traitement de faveur.

D'où vient l'argent qui alimente généreusement la société offshore GAIT ? Il n'est pas inutile de se pencher sur les comptes congolais des entités ayant transféré les plus gros montants à GAIT. Ils laissent apparaître des entrées massives d'argent liquide, sans aucune indication de motif. Congo Stars for Commerce et ATCOM ont ainsi reçu l'équivalent de 110,6 millions de dollars – versés en devise états-unienne ou en francs congolais auprès de BGFIBank RDC – durant la période à laquelle elles étaient en affaires avec la petite GAIT. Ces entrées de cash sont rapidement suivies de versements, notamment vers GAIT, et d'importants achats de viande, effectués par exemple auprès du groupe néerlandais Meat Plus, selon les recherches du consortium. Pour assembler les pièces du puzzle, les responsables du service conformité de BankMed auraient été bien inspirés de consulter un audit, rendu public, du ministère congolais de l'Économie et du Commerce, daté du 13 juin 2013, et portant sur « les prix et le commerce triangulaire » en RDC.

On y apprend que la mystérieuse GAIT n'est en réalité pas une entité indépendante, mais qu'elle fait partie du groupe Ovlas Trading, lui-même chapeauté par Congo Futur. Le fondateur et actionnaire de GAIT est un certain Imad Hassoun. Poursuivi par la justice états-unienne en 2016 aux côtés de Kassim Tajideen, il est décrit dans un acte d'accusation comme le « confident et le lieutenant » de ce dernier.

Dans cet audit, il est indiqué que GAIT, qui agissait de concert avec deux autres structures offshore libanaises, était l'un des principaux « fournisseurs » de Congo Futur. Du moins sur le papier, car comme le précise le rapport, ces sociétés « n'existent pas et sont représentées par un seul bureau (...) dont l'activité se résume dans la gestion des approvisionnements et la relation avec les fournisseurs (de Congo Futur) », aucune des entreprises n'ayant d'existence physique à l'adresse indiquée sur les factures. Le régime offshore libanais ne les autorise qu'à acheter des marchandises à l'extérieur du pays en vue de les réexporter vers une juridiction tierce.

Par écrit, mais sans rentrer dans les détails des interconnexions du réseau Congo Futur, Kassim Tajideen dénonce une « confusion » dans les informations recueillies et dans le raisonnement utilisé. Les sociétés et personnes citées dans nos questions étant « reliées les unes aux autres de manière désordonnée et, à leur tour, présentées comme une seule et même entité qui serait responsable de certaines actions ». Le patriarche des Tajideen voit même un argument en sa faveur dans l'absence de procédure. Pour lui, les « sociétés et personnes qui n'ont pas fait l'objet de sanctions américaines sont effectivement blanchies par le gouvernement américain, ce qui fait d'elles des entreprises

légitimes ou des particuliers légitimes effectuant des transactions légitimes ».

La banque ignore les alarmes

Le raisonnement n'est pas partagé par tous les agents de conformité bancaire. Au sein de BGFIBank, qui est pourtant loin d'être un modèle en matière de conformité, certains ont apparemment été plus vigilants qu'au sein de BankMed. Nous avons retrouvé la trace d'une succession d'échanges qui exprimaient déjà de sérieux doutes sur les paiements vers GAIT.

Le 31 mai 2011, la succursale parisienne de BGFIBank, la banque correspondante – celle chargée d'effectuer les virements en devises à l'international pour le compte de la BGFI RDC –, s'inquiète d'une instruction de transfert de 810 345 dollars d'Atlantic Trading Company vers le compte genevois de BankMed. Dans cette correspondance, l'agent de conformité se dit préoccupé par le « caractère répétitif de la transaction. L'importance des montants [sic]. L'envoi des fonds à BankMed Suisse qui n'est pas une banque habituelle dans nos flux ». Quelques recherches additionnelles confirmeront que la société appartient à un groupe sous sanctions et que l'opération doit être rejetée « par précaution », invitant ses collègues congolais à vérifier l'identité de leur client.

BGFIBank RDC n'est pas du même avis, vantant le « rapport qualité-prix » de GAIT, qu'elle qualifie de « recommandable et de bonne signature ». L'argent est passé, comme nous avons pu le documenter, mais BGFI à Paris a, depuis lors, fait barrage à ces transactions.

Le 6 juin 2011, le service conformité de BGFIBank à Paris doit à nouveau bloquer les instructions de transaction effectuées par Kin Trading (et Galaxy Frame Trading) vers GAIT. « Nous ne pouvons faire aucune opération avec une telle société dirigée par une personne que les États-Unis considèrent comme finançant le terrorisme », justifie l'agent de conformité, en soulignant que « Kin Trading est en réalité dirigée par Ahmed Tadjideen [sic] ». Celui-ci rappelle aussi qu'il attend encore de contrôler le dossier de Congo Star for Commerce et d'Atlantic Trading Company et qu'il ne validera aucun paiement de GAIT avant d'avoir des « éléments probant(s) sur cette société ».

À chaque fois qu'une porte se ferme, la succursale congolaise de BGFIBank semble trouver une solution auprès d'une banque correspondante, ignorant les risques que ces transactions lui font courir. Après le « non » de BGFIBank International en juin 2011, la filiale congolaise se tourne vers d'autres banques internationales moins regardantes pour effectuer ses transactions en devises. Elle les trouve via l'établissement allemand Commerzbank et le maltais FIMBank.

Mais même Commerzbank finit par exprimer des doutes sur les partenaires d'affaires de GAIT. Dans un rapport de conformité de BGFIBank RDC, daté d'août

2012 et adressé à sa direction, il est noté que « tous les transferts ordonnés par ATCOM sont refusés par tous nos correspondants pour des raisons de conformité », mentionnant deux transactions bloquées par la banque allemande Commerzbank. « Compte tenu du risque d'image que ce client représente », le rapport recommande de clôturer le compte et de le déclarer à la Cenaref, le gendarme financier congolais. Ce qui ne semble pas avoir été fait. Dès ce moment, BGFIBank RDC passe quasiment systématiquement par FIMBank.

Cette dernière n'a pas souhaité répondre à nos questions pour des raisons de confidentialité, mais se borne à évoquer son « ancienne relation bancaire avec BGFIBank RDC ».

Modus operandi tenant du réseau de blanchiment

Les transactions en millions entre GAIT et ses partenaires de Congo Futur avaient-elles un réel soubassement économique ou cachaient-elles des opérations financières moins avouables ? Il est impossible de définir avec certitude si les abats et les pièces surgelées achetées en Belgique, en Inde, aux Pays-Bas ou aux États-Unis, facturés au Liban et payés en Suisse, sont finalement bien arrivés au Congo. Mais le *modus operandi* complexe et opaque de ce type de « commerce triangulaire » se retrouve fréquemment devant la justice, car il permet de manipuler les prix, voire de réaliser des opérations de blanchiment d'argent.

Comme évoqué précédemment, Kassim Tajideen avait été condamné pour blanchiment d'argent en 2009 par la justice belge. Lui et ses complices avaient mis en place un système de double facturation, notamment entre les propres entités du groupe. La société cliente se voyait remettre une facture pour un montant bien inférieur à celle qui était conservée par la vendeuse, le différentiel – pouvant atteindre jusqu'à 50 millions d'euros – permettait d'importer et de revendre d'autres biens en évadant les taxes douanières et les impôts. Déjà, le réseau Congo Futur était impliqué, avec un minimum de 14,79 millions d'euros blanchis sur les années fiscales 2001 et 2002, selon la justice belge.

En a-t-il été de même avec les transferts reçus par la société GAIT ? Force est de constater que les deux affaires affichent d'intrigants parallèles. Au Congo en tout cas, la complexité de ce « commerce triangulaire », fréquent chez les hommes d'affaires libanais établis en Afrique, a poussé le gouvernement congolais à commander le rapport d'audit précité au cabinet international Menaa. Ses conclusions avancent que l'établissement de sociétés offshore rend impossible, pour les autorités de la RDC, de tracer la chaîne d'importation jusqu'au pays d'origine, permettant aux fournisseurs de surfacturer leurs produits aux gros importateurs, avec qui ils sont liés. Un système qui permet de dissimuler les bénéfices taxables en RDC. « Une organisation clairement défavo-

nable aux populations », victimes de l'explosion des prix sur les produits alimentaires de base, conclut le rapport.

« J'ai beaucoup souffert »

Sur le volet du financement du terrorisme, ni la justice belge ni le Trésor américain ne sont parvenus à étayer leurs accusations. Mais là encore, la nébuleuse Congo Futur est suffisamment complexe et opaque pour permettre le transfert de larges sommes entre ses filiales et faire transiter des fonds qui peuvent provenir de multiples sources.

L'ONG The Sentry s'émouvait déjà, dans son rapport « The Terrorists' Treasury » de 2017, du fait que le réseau Congo Futur puisse encore s'épanouir en RDC et, malgré les sanctions, accéder au système financier états-unien par l'entremise de la succursale congolaise de BGFIBank. Les banques correspondantes internationales semblent pourtant avoir peu à peu fermé la porte au nez de la famille Tajideen. Toutes, sauf la banque de destination des fonds, BankMed à Genève, qui a encaissé les paiements versés à leur société offshore GAIT jusqu'en avril 2015.

BankMed (Suisse) n'a pas souhaité répondre à une liste de questions détaillées envoyées à son siège et à son directeur général, invoquant la « loi suisse » qui ne l'autorise pas à fournir d'information sur ses clients. Elle réaffirme respecter les lois et réglementations en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent. Et assure ainsi « ne pas ouvrir de compte ou accepter de transactions pour des personnes ou des sociétés qui sont sous le coup de sanctions, ou dont les bénéficiaires effectifs sont sous le coup de sanctions ».

BGFIBank RDC n'a, elle, pas répondu à nos questions, envoyées par courriel et par courrier recommandé. En 2018, après la publication d'un rapport de The Sentry, elle affirmait, dans un document confidentiel en possession de Public Eye, n'avoir jamais eu le groupe Congo Futur comme client et ne plus entretenir de relations commerciales avec Kin Trading, Atcom ou Congo Stars for Commerce.

Kassim Tajideen a été libéré et a pu retourner au Liban en juin 2020, officiellement en raison des craintes liées à une infection au coronavirus en prison. Plusieurs médias, dont l'agence de presse Reuters, soutiennent que cette libération était en réalité liée à une opération plus large d'échange de prisonniers entre Washington et Téhéran. De quoi, du moins, éveiller l'attention des services de compliance bancaire autour de sa personne.

Le Libanais n'y voit, lui, qu'une libération motivée par la « compassion » et déplore la persistance de la « rumeur ». Kassim Tajideen souligne : « J'ai beaucoup souffert de l'amalgame des faits et des personnes au cours de mes luttes juridiques aux États-Unis et je continue à en souffrir ici ». Qu'il se rassure, ses déboires juridiques ne semblent pas l'avoir empêché jusqu'ici de faire affaire en Suisse. ■

Congo HOLD-UP



© De Standard

Congo Hold-up : dans les rouages du plus grand détournement d'Afrique centrale

C'est une grande première : Public Eye a enquêté durant six mois au sein d'un consortium international de médias et d'ONG. La matière ? Une fuite massive de données en provenance de BGFIBank, la plus grande banque d'Afrique centrale. En République démocratique du Congo, sa filiale était contrôlée par l'ancien président Joseph Kabila et ses proches. Au moins 138 millions de dollars de fonds publics ont ainsi pu être détournés grâce à la complicité passive de banques internationales, dont plusieurs établissements helvétiques. Cette banque servait aussi de refuge à des hommes d'affaires douteux dont on retrouve la trace en Suisse.

ADRIÀ BUDRY CARBÓ ET AGATHE DUPARC

Comment se servir en toute impunité dans les caisses de l'un des États les plus pauvres de la planète ? L'ancien président congolais Joseph Kabila – au pouvoir de 2001 à 2018 – et son cercle rapproché avaient trouvé la solution : prendre le contrôle d'une banque et la transformer en gigantesque machine à détourner et blanchir des fonds publics.

Cette banque, c'est la filiale en République démocratique du Congo (RDC) de BGFIBank – un établissement dont la maison-mère est basée au Gabon. Dès son ouverture en 2010, Gloria Mteyu, la sœur de Joseph Kabila, organisatrice de la Kinshasa Fashion Week, recevait gratuitement 40 % des parts, alors que Francis Selemani, le frère adoptif de l'ancien président congolais, était propulsé à sa tête en 2012.

Opérations acrobatiques, transactions antitadées, faux libellés : c'est, entre autres, avec de tels procédés qu'entre 2013 et 2018, au moins 138 millions de dollars

US ont été siphonnés par Kabila et ses proches dans les caisses de l'État, en particulier en provenance de la Banque centrale du Congo. Cela représente l'équivalent de 250 000 ans de salaire moyen en RDC, où plus de 70 % de la population survit avec moins de deux dollars par jour. Ce hold-up n'aurait pas été possible sans le laisser-faire de banques internationales, dont plusieurs sont basées en Suisse, et sans l'assistance d'hommes d'affaires au profil douteux, d'avocat-e-s et de fiduciaires, dont certains sont domiciliés dans notre paisible Helvétie.

Des millions de transactions bancaires

Afin d'estimer les montants détournés et de documenter les pratiques corruptives, le consortium a passé au peigne fin plus de 3,5 millions de documents bancaires et des

millions de transactions couvrant une période d'environ dix ans. Ces données ont été obtenues par la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), une ONG basée à Paris, et le site d'information français Mediapart, puis partagées avec 19 médias internationaux coordonnés par le réseau European Investigative Collaborations (EIC), ainsi que quatre ONG, dont Public Eye. Parmi nos partenaires, de prestigieux titres comme Bloomberg, Radio France Internationale (RFI), BBC, *Le Soir* et *De Standaard*. Et des organisations à but non lucratif qui enquêtent depuis des années sur la RDC, telles que The Sentry, Congo Research Group et Resources Matters. Congo Hold-up « offre un aperçu rare et troublant d'un système de grande corruption et de captation de l'État, ainsi que du système financier international sur lequel il repose », résume John Dell'Osso, enquêteur pour l'ONG états-unienne The Sentry.

Du côté de Public Eye, nous nous sommes tout particulièrement intéressés aux opérations et transactions qui mènent vers la Suisse et ses banques. Nos révélations illustrent l'urgente nécessité pour les autorités fédérales de renforcer le dispositif de lutte anti-blanchiment et de s'attaquer aux facilitateurs et facilitatrices de la corruption.

Le premier volet de notre enquête, « La tirelire du clan Kabila », raconte comment Sud Oil, une société boîte aux lettres congolaise tout juste passée sous le contrôle des Kabila, est parvenue à détourner 92 millions de dollars de fonds publics entre 2013 et 2018. Pour sa première opération fin 2013, la société-écran s'est offert un immeuble à Kinshasa, la capitale de la RDC, pour 12 millions de dollars. Or les fonds avec lesquels Sud Oil a réglé cet achat – via son compte chez BGFIBank RDC – provenaient en partie de la Banque Centrale du Congo, qui n'a pas pour vocation de financer des entreprises privées. Le vendeur de l'immeuble, un homme d'affaires belge bien introduit auprès du président, a touché le fruit de cette transaction immobilière sur son compte personnel auprès d'UBS Genève, sans que le service de conformité de la banque ne s'en alarme.

Les données de Congo Hold-up dessinent aussi le rôle joué par la Suisse dans les intrigues électorales qui ont permis à Joseph Kabila de s'accrocher encore deux ans au pouvoir après la fin officielle de son mandat présidentiel en 2016. En vue du scrutin de décembre 2018, deux histoires emblématiques des pratiques obscures de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) se sont déroulées sur le territoire helvétique. La première raconte comment le groupe néerlandais Gemalto, qui avait racheté en 2015 le fleuron argovien Trüb – le fabricant de la toute première carte d'identité hautement sécurisée –, s'est appuyé sur cette filiale pour faire du lobbying auprès d'un proche de Kabila et décrocher un marché de 46 millions d'euros auprès de la CENI pour la fourniture de kits électoraux d'enrôlement. En RDC, l'exécution de ce contrat s'est accompagnée de manigances financières. La seconde

histoire met en scène une petite société ghanéenne qui a reçu plusieurs millions de dollars de la CENI sur son compte auprès de l'Union Bancaire Privée (UBP) à Genève, dans le cadre d'un marché particulièrement opaque.

La Suisse, dernier bastion financier d'un réseau sous sanctions

Le troisième volet de notre enquête, que nous publions dans les pages précédentes, s'est concentré sur les Tajideen, une famille de commerçants libanais condamnés pour blanchiment d'argent en Belgique et sous sanctions états-uniennes dès 2009 en raison de leurs liens présumés avec le Hezbollah. Leur groupe, Congo Futur – un conglomérat spécialisé dans l'agroalimentaire, l'industrie du diamant et la construction – était blacklisté en Europe et aux États-Unis, mais très actif en RDC. Il détenait des comptes chez BGFIBank RDC, en raison de liens étroits avec le clan Kabila.

Ce n'est pas le seul établissement à avoir permis au clan Tajideen d'accéder au système bancaire international. Comme nous l'avons découvert, une société offshore qui faisait partie de cet empire libanais a reçu, entre 2011 et 2015, un total de 11,3 millions de dollars sur son compte à Genève auprès de BankMed (Suisse) S.A. Cette filiale de BankMed Liban est l'un des cinq plus grands établissements bancaires du pays, contrôlé majoritairement par la famille de feu l'ancien Premier ministre Rafik Hariri. Cette minuscule structure nommée Global & Infinite Traders (GAIT) était dirigée par le « confident et lieutenant » de Kassim Tajideen, le frère le plus actif de la famille. Ce dernier a été condamné pour blanchiment en Belgique et emprisonné aux États-Unis entre 2017 et 2020. Les millions arrivés à Genève provenaient de six sociétés liées à Congo Futur, qui opéraient en RDC et avaient leurs comptes auprès de BGFIBank RDC. La version officielle : ils ont été versés dans le cadre d'un commerce de bas morceaux de viande destinés à la consommation en RDC.

Last but not least, Congo Hold-up nous a permis de raconter la saga d'un horloger suisse qui, enchaînant les faillites à répétition, a jeté son dévolu sur la RDC, avec un projet d'horloges géantes adoué par Joseph Kabila lui-même... mais qui n'a pas encore vu le jour. ■



Lisez l'intégralité de l'affaire Congo Hold-up en ligne : publiceye.ch/fr/congoholdup

Une onde de choc en République démocratique du Congo

L'enquête Congo Hold-up et son avalanche de révélations ont mis la société civile et l'élite congolaise en ébullition. Dès le 19 novembre 2021, date des premières publications, les réseaux sociaux se sont enflammés : entre posts de simples citoyen·n·es écœuré·e·s, prises de positions et échanges filmés sur Twitter, réactions des personnes mises en cause et opérations de communication pour discréditer ou minimiser les enquêtes du consortium. Une question est sur toutes les lèvres : l'actuel président Félix Tshisekedi, qui s'affiche comme le promoteur d'une lutte implacable contre la corruption, s'attaquera-t-il au clan de son prédécesseur qui est encore tout-puissant ? « Tous ces réseaux (de la corruption, N.D.L.R) seront démantelés. Je serai intraitable », avait-il promis lors de son premier discours présidentiel.

naire de Congo Hold-up – avait déclaré que « quand il y a de telles révélations, le gouvernement ne peut qu'instruire la justice d'ouvrir les enquêtes en se basant sur les éléments mis sur la place publique ». Mais dans une seconde interview diffusée sur YouTube, qui a fait grand bruit en RDC, il a déclaré que Congo Hold-up s'était trompé sur un des volets majeurs de l'enquête, réfutant le fait qu'une société contrôlée par les proches de Kabila ait reçu 43 millions de dollars US de la Banque centrale du Congo. Cet épisode est pourtant parfaitement documenté par le consortium. « Les médias internationaux n'ont pas les mêmes objectifs que nous, car nous, nous voulons préserver l'intérêt du Congo », ajoutait-il, désormais suspecté de vouloir protéger l'ancien président congolais.



Captures d'écran du réseau social Twitter qui illustrent les réactions en masse à l'enquête Congo Hold-up.

Au lendemain du lancement de Congo Hold-up, sa ministre de la Justice, Rose Mutombo, a donné « injonction » au procureur général auprès de la Cour de cassation « d'ouvrir une instruction judiciaire » sur les récentes « révélations de détournements de fonds publics impliquant plusieurs sociétés congolaises et internationales ». Selon l'Agence France Presse (AFP), citant une source autorisée, une information judiciaire a été ouverte à Kinshasa visant le cercle rapproché de Kabila.

Le service de communication de l'ancien président a vivement réagi. Dans un communiqué, il qualifie les conclusions de Congo Hold-up de « Kabilabashing » et d'« acharnement injustifié de puissances occultes qui n'ont jamais digéré les choix de souveraineté » de l'ex-homme fort du pays.

Si l'on en croit la manière dont certains responsables louvoient, traîner en justice les Kabila ne sera pas chose simple. Jules Alingete, chef des services de l'Inspection générale des finances (IGF), interviewé par RFI – parte-

La coalition d'opposition Lamuka, de Martin Fayulu et d'Adolphe Muzito, renvoie, elle, dos-à-dos les adversaires d'hier et d'aujourd'hui : « La RDC est un immense coffre-fort gardé par des brigands ». Plusieurs ONG sont montées au créneau. Le mouvement citoyen Lucha appelle à la révision de la loi accordant l'immunité aux anciens présidents congolais. Il exige que les autorités gèlent ou saisissent les avoirs financiers, immobiliers et les autres biens de luxe susceptibles d'être le produit d'un enrichissement illicite. Réunis sous la bannière du collectif « Le Congo n'est pas à vendre », nos partenaires Jimmy Kandé et Jean-Claude Mputu ont déclaré remercier « tous ceux qui ont travaillé pour permettre à la population congolaise de découvrir ceux qui ont systématiquement pillé notre Nation et appelle cette dernière à se mobiliser massivement et activement pour la recherche de la vérité et la fin de l'impunité des criminels en col blanc. » À l'étranger, seul le premier ministre belge, Alexander De Croo, a réagi, estimant qu'il « est dans l'intérêt même de la RDC que cette affaire soit révélée au grand jour. » ■



Journée d'action le 30 novembre 2021 à Genève, à l'occasion de la conférence ministérielle de l'OMC qui a été reportée.

Bientôt des traitements Covid-19 accessibles partout ? Pas vraiment...

Si la question des vaccins est sur toutes les lèvres depuis le début de la pandémie, on parle beaucoup moins des traitements. Des produits prometteurs font toutefois leur apparition, mais leur accès universel est loin d'être garanti, notamment dans les pays économiquement plus faibles. Comme pour les vaccins et les tests diagnostiques, les droits de propriété intellectuelle et le nationalisme égoïste des pays aisés jouent un rôle néfaste. La pharma suisse est ici en première ligne.

PATRICK DURISCH

De nombreuses mesures sont nécessaires pour juguler une pandémie causée par un agent infectieux comme le coronavirus, et les traitements en font partie. En complément des vaccins et des gestes barrières, ils peuvent permettre de diminuer la transmission, réduire le risque d'hospitalisation, freiner l'aggravation des cas ou encore maintenir en vie des personnes se trouvant aux soins intensifs.

Lorsque la pandémie a été déclarée, début 2020, il n'y avait aucun traitement contre le coronavirus. L'urgence a poussé les pharmas à se tourner vers des médicaments existants, comme l'hydroxychloroquine (un antipaludéen), le remdesivir (développé pour le virus Ebola) ou le Kaletra (un antirétroviral utilisé pour le VIH/sida). Aucun de ces traitements n'a finalement démontré scientifiquement son efficacité, à l'exception de la dexamé-

thasone. Cet anti-inflammatoire est devenu en 2020 le premier traitement officiel anti-covid recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La pharma suisse au front

Absents de la course aux vaccins, les géants bâlois entendent bien avoir leur part du gâteau. Roche a testé avec insistance son immunosuppresseur Actemra pour finalement aboutir à un résultat positif. En juillet 2021, l'Actemra a été lui aussi recommandé par l'OMS pour traiter des cas de Covid-19 sévères hospitalisés, et il vient d'être homologué à cette fin par l'Union européenne. Il est suivi en septembre par le cocktail d'anticorps de synthèse Ronapreve, développé par la firme états-unienne Regeneron, avec laquelle Roche a noué un partenariat en août

2020, obtenant les droits exclusifs de commercialisation hors des États-Unis. C'est ce traitement qui avait été administré au président Trump en 2020, avant même qu'il ne soit homologué. La Suisse l'a autorisé fin 2021 et en a réservé 4000 emballages, bien que son efficacité contre le variant omicron soit limitée.

Après une série de déconvenues sur ses anti-inflammatoires existants, dont l'hydroxychloroquine, Novartis a, elle, opté pour un partenariat avec la biotech zurichoise Molecular Partners autour d'un nouvel antiviral, l'ensovibep, actuellement en phase de test. La Confédération en a d'ores et déjà réservé 200 000 doses avec option pour 3 millions supplémentaires.

La course autour des antiviraux

Roche avait également misé sur un nouvel antiviral de la biotech états-unienne Atea Pharmaceuticals, avec qui la firme rhénane a conclu un partenariat en 2020, avant de la laisser tomber en novembre dernier à la suite de résultats intermédiaires très décevants. Il faut dire qu'entre-temps, Roche s'est fait brûler la politesse par d'autres concurrents plus prompts à commercialiser leurs propres antiviraux.

Parmi ceux-ci : la firme états-unienne Merck Sharp & Dohme (Merck) et son molnupiravir (nom de marque : Lagevrio), premier antiviral spécifique pour le Covid-19 autorisé en urgence aux États-Unis et en Europe fin 2021. Ce traitement semble diminuer la capacité du virus à se répliquer et freine la maladie. Il réduirait de 30 % les hospitalisations dues au Covid-19 s'il est pris à un stade précoce selon Merck, mais il n'est pas sans risque d'utilisation. En Suisse, le molnupiravir est en cours d'examen chez le gendarme des médicaments Swissmedic (état au 6 janvier 2022). Il devrait être homologué, sachant que le Conseil fédéral en a commandé 8640 emballages fin novembre, et qu'il peut déjà être utilisé grâce à la législation Covid en vigueur.

Le désormais célèbre Pfizer a, lui, fait une annonce tonitruante début novembre : son antiviral

Paxlovid (la combinaison d'une nouvelle molécule avec un antirétroviral existant) réduirait de 89 % le risque de décès et d'hospitalisation de personnes nouvellement infectées. Il est examiné pour homologation dans plusieurs pays. D'autres traitements par anticorps de synthèse, anti-inflammatoires ou antiviraux sont par ailleurs en cours de développement par les plus grandes compagnies pharmaceutiques (Sanofi, GlaxoSmith-Kline, AstraZeneca, Eli Lilly). La lutte est féroce.

Un accès inéquitable, comme pour les vaccins

Il existera donc bientôt une palette de traitements Covid-19, plutôt préventifs ou curatifs, et aux modes d'administration variés (comprimés, injection, perfusion). Mais ces traitements seront en accès (très) limité, notamment pour les pays à faible ou moyen revenu. En cause : leur prix élevé et une production très insuffisante, d'ores et déjà accaparée par les pays occidentaux. Le scénario scandale des vaccins est en train de se rejouer pour les traitements. Ils sont pourtant d'autant plus essentiels pour lutter contre le Covid-19 dans les pays à faible revenu présentant un taux de vaccination extrêmement bas en raison du... manque de doses ! Et les antiviraux par comprimés (voie orale) sont par ailleurs facilement répliquables et utilisables dans des contextes plus vulnérables.

La question de la différence entre le prix de vente et les coûts de production a déjà fait polémique pour les vaccins. Celui de BioNTech/Pfizer est vendu aux alentours de vingt dollars, alors qu'il coûte un dollar à fabriquer. Les traitements anti-covid promettent eux aussi de belles marges aux pharmas. À l'exception de la dexaméthasone, un générique bon marché fabriqué par de nombreux producteurs, les autres traitements sont tous protégés par des brevets ou d'autres droits exclusifs, et donc hors de prix. Ces traitements ont pourtant été développés dans le cadre de recherches académiques massivement financées par des fonds publics, et leur mise au point pour lutter contre le Covid-19 a également bénéficié d'importantes subventions.

Produit	Compagnie	Durée du traitement	Coût de production maximal/traitement	Prix de vente/traitement	Différentiel
Lagevrio (molnupiravir*)	Merck (USA)	5 jours	9 US\$	700 US\$ (USA)	78 fois
Paxlovid (nirmatrelvir*/ritonavir*)	Pfizer (USA)	5 jours	25 US\$	500 US\$ (USA)	20 fois
Actemra (tocilizumab*)	Roche (CH)	1 injection	56 US\$	1350 US\$ (CH)	24 fois
Ronapreve (casirivimab*/imdevimab*)	Regeneron (USA) Roche (CH)	1 injection	120 US\$	2560 US\$ (CH)	21 fois
Xevudy (sotrovimab*)	GlaxoSmithKline (GB) Vir Biotechnology (USA)	1 injection	50 US\$	2370 US\$ (CH)	47 fois
Olumiant (baricitinib*)	Eli Lilly (USA)	14 jours	7,5 US\$	1200 US\$ (CH)	160 fois

* Substance/principe actif

Un exemple illustre bien les dérives du système : l'Actemra de Roche. Son invention, les premières étapes de développement, ainsi que presque toute la recherche initiale comme traitement anti-covid ont été financées par des gouvernements, ou des institutions à but non lucratif. Commercialisé depuis plus de dix ans pour traiter des maladies auto-immunes, l'Actemra a déjà été largement rentabilisé. Mais le Covid-19 est une aubaine, et ce traitement figure à nouveau parmi les cinq meilleures ventes de Roche depuis 2020. Son prix : 1350 dollars US la dose, alors que les coûts de production ne sont que de 56 dollars (voir tableau page 31).

Rien ne justifie pourtant que des traitements subventionnés soient privatisés et vendus aussi chers. Les pays pauvres devront-ils se contenter de la cortisone, alors que les plus aisés pourront s'offrir une gamme de traitements anti-covid ? Au vu de l'expérience des vaccins, c'est à craindre.

Une production insuffisante

Autre problème : l'offre pour ces traitements sera très insuffisante, en raison d'une capacité de production limitée, mais aussi parce que les pays riches ont déjà largement passé commande. À ce jour, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et l'Australie ont réservé une part conséquente de la production du molnupiravir prévue par Merck en 2021 et 2022 – et l'Union européenne devrait suivre. De même pour les stocks prévisionnels du Paxlovid de Pfizer. De son côté, Roche admet ne pas pouvoir satisfaire la demande. Mais en dépit des pénu-

ries chroniques d'Actemra, notamment en Inde, le géant bâlois refuse de partager sa technologie pour permettre à d'autres fabricants d'en produire.

Que restera-t-il pour les pays non occidentaux et à quel tarif ? S'il faut saluer les démarches récentes de Merck et Pfizer pour augmenter la production de génériques moins chers au travers d'un accord avec le Medicines Patent Pool (voir encadré ci-dessous), de nombreux pays d'Amérique latine et d'Asie n'y auront pas accès. Près de la moitié de la population mondiale devra donc continuer à recourir aux traitements originaux, à un prix bien plus élevé.

Pas de monopoles en temps de pandémie

La solution est connue : il faut lever les monopoles sur tous les moyens de lutte contre le Covid-19 afin de permettre à quiconque dans le monde disposant du savoir-faire de les produire et les commercialiser librement, de manière décentralisée. Public Eye appelle depuis des mois la Suisse à cesser de bloquer la demande de suspension temporaire des droits de propriété intellectuelle sur ces technologies déposée à l'Organisation mondiale du commerce par l'Inde et l'Afrique du Sud en octobre 2020. Cette dérogation ADPIC, qui est soutenue par plus de 100 États membres et de nombreuses organisations internationales comme l'OMS, est essentielle pour les vaccins, les traitements et les tests. Tous font l'objet de monopoles qui privent une grande partie de la population mondiale d'un accès équitable. Il est urgent d'agir pour venir enfin à bout de cette pandémie. ■

Licences volontaires : Merck et Pfizer divisent le monde

Le Medicines Patent Pool (MPP) est une organisation à but non lucratif basée à Genève, dont la mission est d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels dans les pays à faible et moyen revenu. Jouant depuis 2010 le rôle d'interface entre des compagnies pharmaceutiques détentrices de brevets et de potentiels fabricants de génériques, le MPP a négocié de nombreuses licences volontaires pour des traitements contre le VIH/sida, l'hépatite C et la tuberculose. Le MPP est soutenu financièrement par la Suisse.

Fin octobre, le MPP a annoncé la signature d'un accord avec Merck pour une licence volontaire avec transfert de technologie pour le molnupiravir. Cette licence autorise d'autres entreprises à produire des versions génériques moins chères et à les commercialiser dans 105 pays, dont les plus pauvres. Il s'agit d'un pas important pour améliorer la production et l'accès à cet antiviral. Un gros

bémol toutefois : la liste (décidée par Merck) exclut la plupart des pays à moyen revenu d'Amérique latine, ainsi que de nombreux pays en Asie comme la Chine, la Corée, la Malaisie ou la Thaïlande. Ceux-ci devront recourir au traitement original de Merck, au prix fort. Un accord similaire conclu avec Pfizer pour le Paxlovid prévoit, lui, une liste encore plus réduite de 95 pays qui pourront bénéficier des versions génériques moins chères.

Si les licences négociées via le MPP représentent une réelle avancée par rapport à celles négociées par la pharma seule pour des motifs essentiellement commerciaux, ce ne sont pas des licences ouvertes telles que demandées par Public Eye et d'autres ONG depuis le début de la crise. Les pharmas continuent à dicter les termes de l'accès aux moyens de lutte contre le Covid-19, alors que ceux-ci devraient être considérés comme des biens communs accessibles partout dans le monde.

Le Parlement se tire une balle dans le pied pour le grand bonheur des associations économiques

Difficile de faire plus absurde : les autorités législatives suisses veulent limiter leur propre pouvoir pour lutter contre un problème qui n'est même pas reconnu comme tel par la majorité de la population. Le Parlement réclame toutefois du Conseil fédéral des mesures contre les réglementations, qui représenteraient prétendument un trop lourd fardeau. Si le « frein à la réglementation » s'impose, il entravera encore plus les avancées en matière de politique sociale et environnementale, ou les rendra même impossibles.

CARLA HOINKES

En avril 2021, après l'adoption d'une motion du PLR par le Conseil national et le Conseil des États, le Conseil fédéral a soumis à consultation un projet de loi visant à rendre plus difficile l'introduction de nouvelles réglementations en Suisse. Ce « frein à la réglementation » signifierait qu'une « majorité qualifiée » serait requise au Parlement pour les projets de loi impliquant une augmentation des coûts pour plus de 10 000 entreprises ou dont les coûts s'élèveraient à un total plus de 100 millions de francs. En d'autres termes, ce texte imposerait un obstacle plus important à surmonter dans la procédure de vote sur certains projets de loi puisqu'il demanderait l'approbation de la majorité de tous les membres des deux chambres parlementaires, plutôt que de celle des présents comme c'est le cas aujourd'hui. Compte tenu des nouveaux critères proposés, cette règle spéciale privilégierait au Parlement les intérêts des entreprises par rapport à toutes les autres considérations, qu'elles soient sociales, sanitaires ou écologiques (voir encadré page 34) – et ancrerait ce traitement inéquitable dans la loi sur le Parlement indépendamment de tout intérêt à légiférer. Même la NZZ, proche des milieux économiques, le reconnaissait en 2019 déjà, affirmant qu'il serait « difficile d'argumenter » que les intérêts des entreprises « seraient sous-représentés dans le processus de décisions politiques ».

Les associations économiques peignent depuis des années un tout autre tableau, multipliant les métaphores dramatiques en référence au fardeau de la réglementation pesant sur les entreprises, en particulier les PME : une « jungle » impénétrable, une « spirale » menaçante qui s'accélère, ou encore un « déferlement » quasiment impossible à arrêter. Or leur voix est bel et bien entendue par le Parlement, comme le montre la centaine d'interventions déposées à ce sujet entre 2015 et 2019.

L'ampleur du problème est pourtant tout sauf évidente. « Il existe à ce jour en Suisse peu de chiffres fiables permettant de quantifier le fardeau de la réglementation pesant sur les entreprises », affirme le Conseil fédéral, qui avait demandé le rejet de la motion, dans son rapport explicatif sur le projet. Il ressort par ailleurs d'un sondage

du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) que la charge de travail engendrée par la réglementation pour les entreprises n'aurait pas augmenté entre 2014 et 2018 malgré un nombre plus élevé d'articles de lois. Par ailleurs, selon le SECO, le fardeau effectif augmenterait « de manière proportionnelle à la taille de l'entreprise », tout comme sa perception. Ce sont donc les multinationales, plutôt que les PME, qui seraient éventuellement les plus concernées, sans compter le fait que les réglementations ont souvent un intérêt pour le secteur privé, en favorisant par exemple l'innovation et la création d'emplois.

La population n'estime pas non plus qu'il soit nécessaire de prendre des mesures à cet égard, comme l'a montré une étude publiée en octobre 2021 par l'Université de Zurich. L'électorat suisse ne se formalise donc pas de la quantité de lois édictées. Et alors que le nombre des critiques de la réglementation a nettement diminué par rapport au dernier sondage en 2016, la proportion de personnes en souhaitant plus a doublé. Les auteurs précisent que cela serait certes en partie dû à la crise du Covid-19, mais ils constatent aussi une augmentation générale de « l'acceptation des réglementations étatiques » indépendamment de la situation actuelle, et au-delà des tendances politiques.

Reste l'un des arguments les plus souvent mis en avant par les partisan-e-s du frein à la réglementation :



Jean-François Rime et Hans-Ulrich Bigler de l'Union suisse des arts et métiers (usam) en conférence de presse en 2016. L'usam veut un frein aux coûts de la réglementation.

depuis des années, la Suisse serait de moins en moins favorable aux entreprises, comme l'illustre la baisse constante de son évaluation dans l'indicateur « Ease of Doing Business » de la Banque mondiale. Elle s'est retrouvée à la 36^e place de ce classement en 2019, passant derrière l'Azerbaïdjan, la Turquie et Israël. Un an plus tard, la Banque mondiale a toutefois suspendu la publication de son indice en raison de soupçons de manipulation et prévoit de « vérifier » les rapports des cinq dernières années. L'indicateur fait depuis longtemps l'objet de vives critiques car il se concentre exclusivement sur le climat d'investissement et sur la plus grande obligeance envers les entreprises, notamment à travers la réduction des réglementations et des impôts. Le bien-être de la population, l'État de droit ou l'ampleur de la corruption dans le pays en question ne jouaient aucun rôle dans le classement.

En dépit du manque de pression pour réclamer des mesures et des arguments bancals mis en avant, les autorités législatives suisses ont – pour le plus grand bonheur des associations économiques – demandé au Conseil fédéral de limiter leurs propres compétences législatives. Celui-ci laisse entrevoir une certaine retenue dans son rapport explicatif et cherche à relativiser la portée du projet. Il affirme que, au vu des expériences passées, la « majorité qualifiée » serait facile à obtenir. Il évoque toutefois le risque de blocages politiques et souligne l'impact préventif (comprenez : dissuasif) du projet sur les propositions de réglementation. Il aurait « tendance à favoriser le statu quo », une approche qui paraît absurde au vu des défis auxquels notre société est actuellement confrontée, notamment eu égard au changement climatique. Il est plus urgent que jamais d'adopter des réformes dans notre politique sociale et environnementale.

Un frein à la réglementation occulterait totalement les coûts potentiels pour la collectivité, tandis que les entreprises pourraient faire valoir des coûts « indirects » engendrés par les réglementations, tels que des « pertes de profits », des « coûts d'opportunité » ou même des « provisions pour d'éventuelles plaintes ». Une interprétation si vaste et approximative ouvre la porte à l'arbitraire : toute obligation, telle qu'une interdiction de pesticides dangereux ou des devoirs de diligence raisonnable en matière de droits humains sur les chaînes d'approvisionnement internationales, peut ainsi être présentée comme un facteur de coût pour les entreprises.

Le gouvernement communiquera en 2022 ses conclusions basées sur les nombreuses réponses au processus de consultation, assorties de mesures politiques concrètes. Il reste à espérer qu'il reconsidèrera le « statu quo » qu'implique le projet. Car les vives critiques ne proviennent pas uniquement d'ONG, mais aussi de la majorité des cantons. Si le Conseil fédéral s'en tient à cette majorité qualifiée, cela impliquerait une modification de la Constitution et le peuple aurait donc le dernier mot après le Parlement. ■

Dix raisons de rejeter le frein à la réglementation

1. L'introduction de la majorité qualifiée au Parlement est une nouveauté politique problématique qui répartirait les lois dans des catégories différentes avec leurs propres modalités de vote.
2. Le « frein à la réglementation » privilégierait les intérêts d'un groupe d'acteurs (celui des entreprises) et placerait l'argument des coûts au-dessus de tous les autres.
3. Il ferait abstraction de l'utilité des réglementations.
4. Privilégier les intérêts des entreprises par rapport aux considérations écologiques, sociales et sanitaires de l'ensemble de la société rendrait impossible la « neutralité » de la procédure de vote, comme le reconnaît le Conseil fédéral.
5. Le principe de développement durable, qui est entériné dans la Constitution, et les objectifs de développement durable des Nations unies, que la Suisse soutient également, seraient marginalisés.
6. Les seuils proposés sont nettement trop bas et donc faciles à atteindre ; et ce d'autant plus sachant que l'estimation devrait être faite sur la base des maxima en termes de coûts et d'entreprises touchées.
7. L'absence de données solides et de définitions claires pour calculer les coûts engendrés pour les entreprises favoriserait l'arbitraire politique.
8. Le calcul généreux des coûts engendrés pour les entreprises donnerait une image totalement faussée : même des considérations telles que le respect des droits humains fondamentaux – par exemple à travers les obligations de diligence en matière de prévention du travail forcé et du travail des enfants sur les chaînes d'approvisionnement – pourraient être considérées un facteur de coûts.
9. L'introduction d'un « frein à la réglementation » entraînerait paradoxalement une plus grande charge pour l'administration (avec par exemple les estimations de coûts pour les entreprises), et plus de coûts pour la collectivité.
10. La Suisse ferait cavalier seul. Ce n'est pas pour rien que nos pays voisins et l'UE n'ont pas de telles législations.



Carlsberg et Heineken abandonnent leur brevet sur de l'orge brassicole

Les multinationales productrices de bières Carlsberg et Heineken ont demandé à l'Office européen des brevets (OEB) de révoquer l'un de leurs brevets controversés, concernant l'orge dont la bière est issue. La coalition internationale d'ONG « Pas de brevets sur les semences » avait déposé un recours en ce sens en 2017, les méthodes d'obtention conventionnelle ne pouvant être brevetées. En 2018, l'OEB avait rejeté l'opposition de la coalition, qui avait alors déposé un nouveau recours. Après que les producteurs de bière ont renoncé à leur brevet, celui-ci a été révoqué en décembre 2021.

« Pas de brevets sur les semences » a désormais lancé une pétition demandant que les ministres des États membres de l'OEB – dont la Suisse – se réunissent en conférence au cours des douze prochains mois pour mettre enfin vraiment en œuvre l'interdiction de brevets sur l'obtention conventionnelle de plantes et d'animaux. Le brevetage de croisements, sélections ou mutations aléatoires doit également être banni, tout comme l'extension du champ de brevetabilité des techniques de génie génétique sur des plantes et animaux obtenus de manière conventionnelle.

Opposition contre une alliance toxique

Le 3 décembre 1984, des milliers de personnes ont perdu la vie dans l'une des pires catastrophes chimiques que le monde ait connue, survenue dans une usine de pesticides de la ville indienne de Bhopal. La population locale souffre encore aujourd'hui des conséquences de ce drame. Le 3 décembre 2021, des organisations locales et de la société civile internationale ont remis au directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Qu Dongyu, une pétition co-lancée par Public Eye. Plus de 187 300 personnes du monde entier ont ainsi demandé à la FAO de mettre enfin un terme à son partenariat stratégique avec CropLife, le très exclusif club des « Big 5 » de l'agrochimie.

Ces puissantes multinationales, parmi lesquelles figurent Syngenta et Bayer, se partagent 70 % du marché mondial. Elles enregistrent un tiers de leur chiffre d'affaires avec des pesticides particulièrement dangereux pour l'environnement ou la santé humaine.

Avant la remise de la pétition, 352 organisations de la société civile, 286 scientifiques et 44 fondations et philanthropes du monde entier ont signé une lettre ouverte pour protester contre ce partenariat. Si la FAO veut garantir son indépendance et s'engager avec crédibilité en faveur de systèmes agroalimentaires durables, elle doit mettre un terme à cette alliance toxique.

Multinationales responsables : d'énormes lacunes

L'ordonnance de mise en œuvre du Conseil fédéral, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, prévoit tellement d'exceptions après la procédure de consultation que toutes les multinationales qui le souhaitent peuvent s'affranchir de la réglementation. Il leur suffit d'affirmer qu'elles s'en tiennent à une législation internationale similaire, et personne ne vérifiera si elles le font en pratique ou en théorie. Un devoir de diligence raisonnable est en outre uniquement applicable aux entreprises en cas de soupçon fondé de travail des enfants en lien avec leurs produits. Dans la procédure de consultation, plus de 40 ONG et 20 000 citoyens avaient vivement critiqué l'ordonnance et demandé au Conseil fédéral qu'il comble toutes ces failles.

Avec cette loi grotesquement diluée, nous nous laissons définitivement distancer sur le plan international. La Commission européenne devrait communiquer à la mi-février sa proposition de ligne directrice sur la responsabilité des entreprises qui devrait comprendre un devoir de diligence raisonnable exhaustif assorti d'un mécanisme de mise en œuvre et d'une interdiction des produits impliquant du travail forcé. Avec cette évolution, la ministre de la Justice, Karin Keller-Sutter, sera de nouveau sous pression pour mettre à niveau la législation suisse.



Pour en savoir plus :
publiceye.ch/brevet-biere



Plus d'informations sur
la pétition ici :
pan-international.org/fr

Vingt-deux millions pour « corrompre » le Conseil fédéral

Plus de 22 000 personnes ont participé à notre action satirique pour demander au Conseil fédéral de prendre enfin des mesures contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Des criminel-le-s économiques du monde entier peuvent se cacher en Suisse derrière des sociétés-écrans anonymes. Les populations et pays du Sud sont les principales victimes de la corruption et du blanchiment d'argent, qui représentent chaque année quelque 3600 milliards de dollars US de pertes à travers le monde.

Pour que le ministre des Finances Ueli Maurer ait enfin « envie » de prendre des mesures, nous avons rassemblé pour lui un pot-de-vin symbolique sous la forme de faux billets de mille francs. Le pactole a atteint plus de vingt-deux millions.

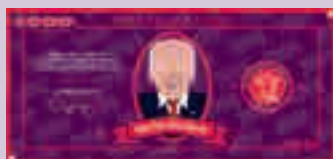
Le conseiller fédéral Ueli Maurer n'a pas voulu les recevoir lui-même, il n'a pas réagi à notre demande. Nous avons donc remis les signatures à la mi-janvier à la Chancellerie fédérale sous forme de pétition.

Le Conseil fédéral et le Parlement sont priés de combler enfin les énormes lacunes législatives en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Des interventions parlementaires ont déjà été déposées en ce sens et il serait inacceptable d'attendre que d'autres scandales éclatent avant de prendre des mesures.

Nous restons mobilisés, fidèles à notre mot d'ordre : agir ici pour un monde plus juste. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à notre action.



Plus d'informations ici:
publiceye.ch/fr/corruption



L'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne,
tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch, compte de dons 10-10813-5

publiceye.ch

[@PublicEyeSuisse](https://twitter.com/PublicEyeSuisse) [@PublicEyeSuisse](https://facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://instagram.com/publiceye.ch)



Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye